

La Chine à l'assaut de l'Europe de l'énergie

► Parcs éoliens en Grèce, nucléaire en Angleterre, réseaux au Portugal et en Italie... Les groupes chinois font leurs emplettes

► Près de 30 milliards d'euros ont été investis en dix ans dans des sociétés européennes à des fins économiques et politiques

► La stratégie chinoise révèle au grand jour les faiblesses et les divisions européennes

PAGES 2-3

Routes : l'Etat sous pression

Les alertes se multiplient sur la dégradation du réseau et des ponts PAGE 4



A Paris, le 16 mars. OLIVIER BOITET/PHOTOPQR/LE PARISIEN/MAXPPP

CONSOMMATION LE CANNABIS DANS LE RADAR DES GROUPES DE SPIRITUEUX

Pernod Ricard surveille le marché de la marijuana. Des acteurs ont pris des parts dans des producteurs de la plante verte. Ils comptent bénéficier de sa légalisation

PAGE 5

MÉDIAS AUX ÉTATS-UNIS, UNE PRESSE LOCALE À L'AGONIE

Si le « New York Times » approche des trois millions d'abonnés numériques, les journaux locaux souffrent. Depuis 2004, près de 1800 d'entre eux ont disparu

PAGE 8

PERTES & PROFITS | FACEBOOK-HULOT

LE DILEMME DE LA CROISSANCE

Abattu au ras de l'eau comme une sarcelle de la baie de Somme, le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, n'est pas seulement la dernière victime du lobby de la gâchette. Il est tombé dans un piège bien plus sournois, celui construit par sa propre ambition de changer le modèle économique de la France. Il n'est pas le premier à se casser les dents sur ce qui apparaît toujours comme un oxymore : concilier croissance économique et protection de la planète, de ses ressources, de sa biodiversité et de son climat. Depuis plus de vingt-cinq ans, l'idée d'un « développement durable », concept popularisé et promu par les Nations unies, hante les discours des décideurs politiques... qui l'oublie méthodiquement au moment des choix difficiles.

Cela se comprend aisément. Sans énergie pas de croissance et sans croissance, impossible de satisfaire les aspirations légitimes de ses électeurs à vivre dans un pays sûr et prospère. A l'inverse, une économie en récession conduit à d'inévitables conflits de redistribution. Hors de question pour le gouvernement français de tirer un trait sur son programme nucléaire, dont il reste fier, ni de se mettre à dos un monde agricole et rural aussi puissant économiquement que symboliquement.

Ce dilemme fondamental entre écologie et croissance, pointé dès 1972 par le Club de Rome, ne peut se résoudre que par une inclusion de l'une dans l'autre à un coût difficile à anticiper. Le prix de la transition énergétique allemande du nucléaire vers les renouvelables est estimé à plusieurs

centaines de milliards d'euros et s'est traduit par une consommation accrue de charbon. Et encore, il n'a été rendu possible que par la préservation et l'expansion de la puissante industrie allemande dont le bilan écologique est plus douteux.

Le prix de la liberté

Les Etats ne sont pas les seuls à se poser la question délicate de l'arbitrage entre exigences du court terme, boucler le budget 2019 par exemple, et ambitions existentielles de long terme. Ainsi Facebook, qui cherche à redorer son blason, a annoncé son intention de couvrir 100 % de ses besoins en électricité par des énergies renouvelables d'ici à 2020. Démarche louable mais qui masque un arbitrage bien plus douloureux. S'il entend réellement respecter ses promesses récentes en matière de respect de la vie privée de ses utilisateurs, il devra infléchir, voire transformer son modèle économique, probablement au détriment de sa croissance. Le fera-t-il ?

Comme le rappelait hier le premier ministre, Edouard Philippe, devant les patrons du Medef, les grandes entreprises doivent payer de plus de responsabilité les libertés phénoménales dont elles disposent aujourd'hui face aux Etats. Pour tous, l'idéal promis d'une société sobre, innovante et juste est un cap difficile à tenir. La conscience existe, les comportements changent, mais pas assez vite et pas assez fort pour M. Hulot qui voudrait que les Etats, les entreprises et les hommes se départissent de ce désir faustien et néfaste d'un monde sans limites. ■

PHILIPPE ESCANDE

VU D'AILLEURS | CHRONIQUE PAR FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

Les routes de la soie sont bien gardées

Sorti il y a un an, à l'été 2017, le film d'action *Wolf Warrior 2* a battu tous les records du box-office chinois, engrangeant 5,68 milliards de yuans (726 millions d'euros) de recettes. Son thème : l'héroïsme d'un ancien militaire chinois qui, devenu mercenaire en Afrique, libère des dizaines de compatriotes, otages d'un mouvement de guérilla dans un pays en pleine guerre civile, mais où l'armée chinoise ne peut intervenir faute du feu vert de l'ONU. Une fois tout le monde sauvé, une dernière image apparaît à l'écran. Un passeport chinois sur lequel s'inscrit la formule suivante : « *Citoyens chinois, si vous êtes en danger à l'étranger, ne baissez jamais les bras. Souvenez-vous que la puissance de votre mère patrie se tient derrière vous.* »

Vous souriez ? Erreur. Cette conclusion est plus proche de la réalité qu'il n'y paraît. Tel est le principal enseignement de l'étude que vient de publier le Mercator Institute for China Studies (Merics) sur un des secrets les mieux gardés des « nouvelles routes de la soie » : la présence,

dans des dizaines de pays, de sociétés privées de sécurité chinoises chargées de protéger les investissements de leurs compatriotes, et leurs compatriotes eux-mêmes.

Protéger les expatriés

Basé à Berlin, Merics, l'un des centres de recherche européens les plus productifs sur la Chine, s'intéresse aux « Gardiens de la ceinture et de la route », pour reprendre le titre de l'étude. Très étroitement contrôlées par le Parti communiste et souvent créées par d'anciens militaires, ces sociétés privées, autorisées à exercer depuis 2009, ont connu un véritable emballement. En 2013, 4000 d'entre elles, employant plus de 4,3 millions de salariés, étaient officiellement enregistrées. En 2017, ce nombre était déjà passé à 5000.

Merics estime que, en 2016, une vingtaine de ces sociétés de sécurité privées travaillaient hors de Chine et y employaient environ 3200 salariés. Des chiffres amenés à progresser, puisque la Chine investit de plus en plus hors de ses frontières et que, pour

des raisons d'image, elle répugne à y déployer l'armée pour protéger ses entreprises. De plus, nombre de ces investissements sont réalisés dans des pays à risque.

Pour le moment, les deux leaders du marché sont, en Chine même, les filiales des géants britanniques G4S et Control Risks. Mais les huit suivantes seraient 100 % chinoises. Merics présente les cinq principales : China Security and Protection Group (plus de 30000 salariés), Huaxin Zhongnan (plus de 15000), China Overseas Security Group (plus de 20000), Beijing DeWe Security Services (nombre de salariés non communiqué) et Frontier Services Group (idem). Si le nombre de salariés de cette dernière n'est pas connu, son dirigeant n'est autre que l'Américain Erik Prince, fondateur de la société Blackwater, dont les exactions en Afghanistan et en Irak ont révélé les dérives de mercenaires.

D'après Merics, les sociétés chinoises rechignent à armer leurs personnels, Pékin n'ayant pas envie de gérer d'éventuelles bavures. Mais plusieurs d'entre elles ont déjà été confrontées à

de véritables situations de crise. Merics en relève trois, spectaculaires. En janvier 2012, au Soudan, une douzaine d'agents de sécurité chinois ont aidé l'armée soudanaise à libérer 29 ouvriers retenus en otage. En juin 2014, en Irak, la société VSS a évacué 1000 Chinois fuyant des combats entre le gouvernement et l'organisation Etat islamique. Enfin, en 2016, DeWe Security a dû évacuer plus de 300 salariés chinois travaillant dans le secteur pétrolier au Soudan du Sud en raison de combats entre factions locales.

Autant d'opérations menées dans un cadre juridique d'autant plus flou que la Chine, contrairement à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada et à la Suède, n'a pas souscrit au code de bonne conduite du secteur, adopté en 2013. Merics ne précise pas si les acteurs chinois de ce marché travaillent pour des entreprises occidentales. Mais cela ne devrait pas tarder. Un agent de sécurité chinois coûterait environ douze fois moins cher que son homologue britannique ou américain... ■

RWANDA *Le Monde*

Du 14 au 26 janvier 2019

La renaissance d'un pays

À partir de 4650 €

Un voyage avec Pierre LEPIDI, journaliste au Monde

Demandez la documentation gratuite auprès de l'agence Les clés du Monde
E-mail : lemonde@lesclesdumonde.com
Tél. 01 49 30 12 39

LES CLÉS DU MONDE
Agence de voyages spécialisés
Licence M 075 100 073
Généraliste - France-Presse

ÉNERGIE

La Chine achète l'Europe de l'énergie

De la Grèce à la Norvège en passant par le Portugal, les entreprises chinoises font leurs emplettes dans l'éolien, les réseaux ou le nucléaire. Cette offensive révèle les faiblesses et les divisions européennes

La Chine est-elle en train de construire l'Europe de l'énergie ? Cette question provocatrice sur les investissements chinois dans le secteur est revenue au premier plan ces derniers mois. En mai, d'abord, l'annonce de l'OPA du groupe China Three Gorges (CTG) sur Electricité du Portugal (EDP) a fait soudainement prendre conscience qu'une entreprise chinoise pouvait mettre la main sur un important électricien européen. La prise de contrôle de l'EDF portugais n'a pas encore eu lieu et plusieurs obstacles importants subsistent – mais cette opération de 9 milliards d'euros a rencontré un écho favorable à Lisbonne.

Quelques semaines plus tard, en juillet, un autre groupe chinois, State Grid, annonce son intention d'entrer au capital de l'un des réseaux haute tension en Allemagne, 50Hertz. Très rapidement, le gouvernement d'Angela Merkel s'y oppose et mobilise la banque publique d'investissement pour bloquer ce projet.

Ces deux exemples illustrent l'appétit insatiable de la Chine pour l'énergie européenne. Depuis 2008, environ 34,5 milliards de dollars (29,4 milliards d'euros) ont été investis dans des entreprises du secteur, selon les données compilées par l'agence Bloomberg. A tel point que l'énergie est la deuxième industrie dans laquelle les capitaux chinois ont le plus afflué ces dix dernières années en Europe – derrière la chimie.

A la manœuvre, State Grid Corporation of China (SGCC), la deuxième plus grosse entreprise du monde, 1 million de salariés et 348 milliards de dollars de revenus en 2017. En multipliant les prises de participation, SGCC construit un réseau de transport d'électricité autour de la Méditerranée. Depuis 2012, le groupe a pris des positions significatives dans les réseaux portugais, italien et grec – ce qui lui permet notamment

de siéger dans les conseils d'administration de ces entreprises.

Des investissements qui se chiffrent à chaque fois en centaines de millions d'euros, au moment où les pays du sud de l'Europe connaissent d'importantes difficultés économiques. « *Quand nous investissons à l'étranger, nous ne faisons pas de la charité* », expliquait sans ambages un dirigeant du groupe en 2014. Et pour cause : il s'agit d'actifs stratégiques, souvent rentables. « *Les Chinois ont compris que les réseaux, ça rapporte, il s'agit de revenus régulés, et donc très stables* », décrypte l'économiste Jacques Percebois, directeur du Centre de recherche en économie et droit de l'énergie à Montpellier.

LE NORD DE L'EUROPE N'EST PAS OUBLIÉ

SGCC ne s'intéresse d'ailleurs pas uniquement au sud de l'Europe. Outre l'Allemagne, il a tenté en 2016 de prendre une participation minoritaire dans un réseau de distribution d'électricité en Belgique, pour un montant évalué à 830 millions d'euros. L'opération a finalement échoué.

En dix ans, les groupes chinois ont par ailleurs investi 8,6 milliards de dollars dans les énergies renouvelables sur le Vieux Continent. « *La Chine veut devenir un leader mondial des nouvelles énergies, et domine déjà dans des domaines comme les panneaux solaires ou les batteries* », explique Simon Nicholas, auteur d'une étude publiée mi-août par l'Institut américain sur l'économie de l'énergie (IEEFA). M. Nicholas a recensé les investissements significatifs dans neuf pays européens. Le groupe CTG a ainsi pris la quasi-totalité d'un gigantesque parc éolien allemand en 2016, pour 1,55 milliard d'euros. Une autre entreprise d'Etat chinoise, China Energy Investment Corp., a acquis 75 % de trois grands parcs éoliens en Grèce fin 2017, un deal à plus de 3 milliards d'euros.

le grand projet international de la présidence de Xi Jinping.

Le texte du Conseil des affaires d'Etat spécifie : « *Participez continuellement à l'exploration et au développement à l'étranger du pétrole et du gaz, des ressources en minéraux, et des autres sources d'énergie, sur la base d'un examen prudent des bénéfices économiques.* »

De fait, les « bénéfiques économiques » sont bien là pour la plupart des projets. « *Les investissements visent la diversification. La Chine est un pays à forte croissance, mais à haut risque, notamment pour des investisseurs institutionnels*, explique Agatha Kratz, directrice associée de Rhodium Group, qui analyse notamment les investissements chinois à l'étranger. *L'Europe, au contraire, offre des rendements plus faibles, mais sûrs et stables.* » Dans ce cas, les investisseurs peuvent se contenter de participations minoritaires.

Autre intérêt : l'acquisition de technologies. « *Dans des secteurs où les entreprises chinoises sont encore en retard technologiquement, elles peuvent chercher des sociétés, souvent plus petites, de niche, pour mettre la main sur des technologies* », poursuit M^{me} Kratz.

Exporter les surcapacités

Enfin, les géants comme State Grid, qui a une position et une part de marché déjà bien établie en Chine, peuvent ainsi trouver en Europe de nouveaux relais de croissance. Et ils en ont besoin : après des années de croissance soutenue par l'investissement public dans les infrastructures, les groupes chinois, de l'énergie, des transports, de la construction, sont surdimensionnés à l'heure où l'économie de la Chine ralentit. On touche ici à un aspect moins avouable, mais extrêmement important, des nouvelles routes de la soie : l'exportation des

surcapacités industrielles chinoises.

Quant aux objectifs politiques liés aux investissements chinois, ils sont évidents. « *Dans les pays situés autour de l'Union européenne, où la Chine se propose de financer les projets de construction, il s'agit typiquement d'une diplomatie économique chinoise très liée au pouvoir politique, aux "routes de la soie", avec la promotion de projets à la fois politiques et économiques* », explique M^{me} Kratz.

Au sein de l'Union, la question est plus ouverte : les groupes chinois cherchent-ils à prendre le contrôle d'infrastructures stratégiques ? « *Est-ce leur objectif principal ? Probablement pas, mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre en considération les retombées potentielles de leurs investissements en termes de sécurité* », prévient la chercheuse. ■

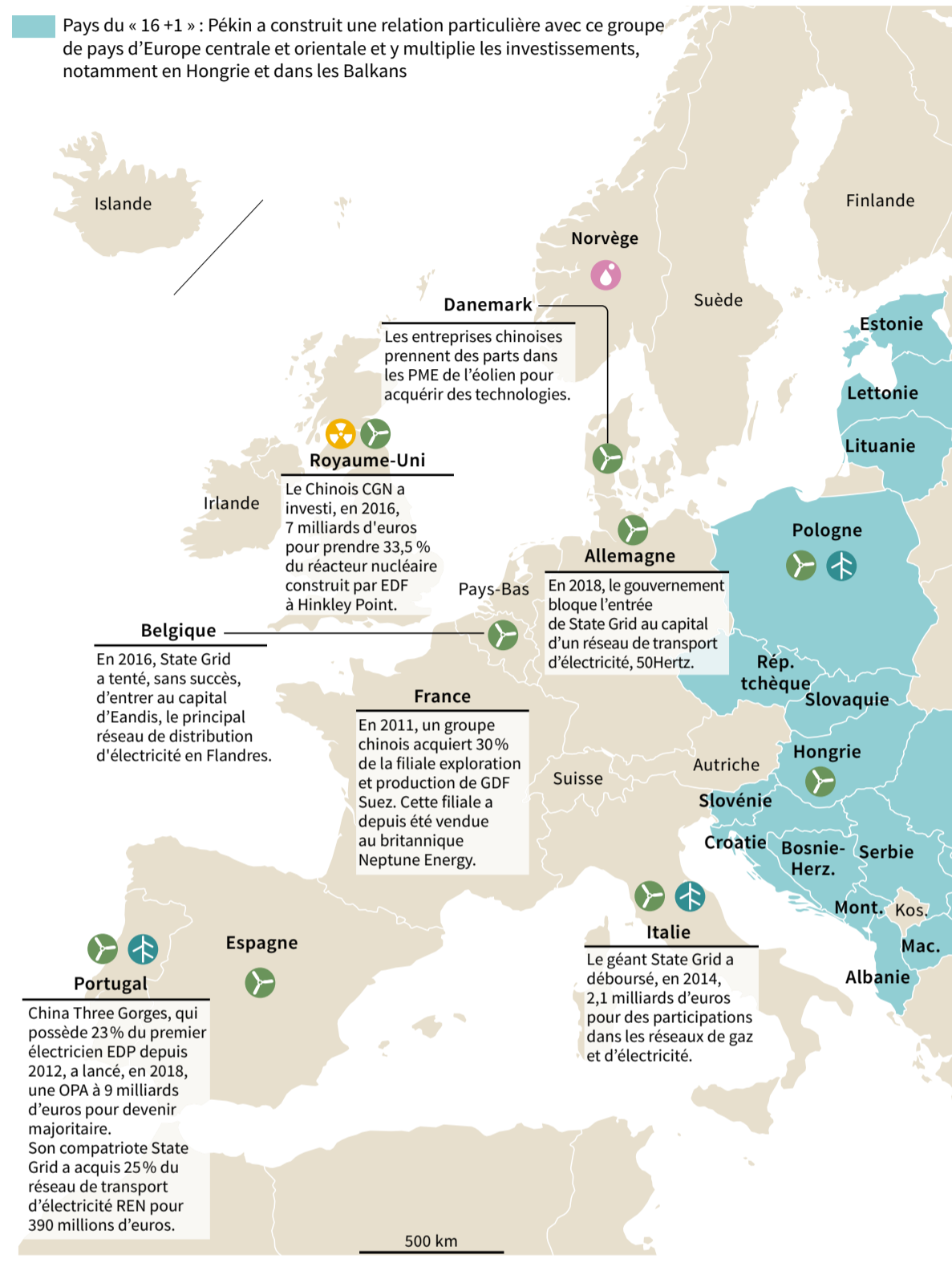
SIMON LEPLÂTRE
(SHANGHAI, CORRESPONDANCE)

Pékin à l'offensive sur tout le continent

PRISES DE PARTICIPATION DE GROUPES CHINOIS DANS DES ENTREPRISES ÉNERGÉTIQUES

☼ Nucléaire ☪ Pétrole et gaz ☪ Énergies renouvelables ☪ Réseaux

Pays du « 16 + 1 » : Pékin a construit une relation particulière avec ce groupe de pays d'Europe centrale et orientale et y multiplie les investissements, notamment en Hongrie et dans les Balkans



« LE DÉSENGAGEMENT DES ÉTATS DES INFRASTRUCTURES OUVRE LA PORTE AUX CAPITALS CHINOIS »

JACQUES PERCEBOIS
directeur du Centre
de recherche en économie
et droit de l'énergie

Le nord de l'Europe n'est pas oublié, avec des rachats de PME ou d'actifs spécialisés dans l'éolien – à l'image d'une usine du groupe danois Vestas condamnée à la fermeture et reprise par Titan Wind Energy en 2012. « *Cette région est en tête sur l'éolien en mer. Ces investissements vont permettre aux entreprises chinoises de gagner de l'expérience dans le domaine* », indique Simon Nicholas.

Un autre secteur intéresse particulièrement Pékin : le nucléaire. C'est grâce au financement apporté par la China General Nuclear Power Corporation (CGN) qu'EDF a pu boucler le tour de table du réacteur EPR

d'Hinkley Point, au Royaume-Uni. L'entrée de CGN – à hauteur de 33 % – dans le projet en 2016 avait en partie retardé le feu vert de la première ministre britannique Theresa May. En finançant Hinkley Point, CGN ne cache pas son ambition de s'installer durablement sur le marché du nucléaire britannique et notamment d'y construire un réacteur 100 % chinois. Selon la presse britannique, le groupe serait d'ailleurs en lice pour acquérir une part minoritaire dans certaines centrales nucléaires.

En France, au moment de la restructuration d'Areva en 2017, China National Nuclear Corporation avait espéré entrer au capital du français. Mais sa direction exigeait une présence au conseil d'administration – une demande qui a fait échouer l'opération.

Faut-il pour autant s'inquiéter de cet activisme ? « *La vision du "péril jaune", de la "menace chinoise" est bien trop simpliste, il ne faut pas être paranoïaque* », prévient David Bénazéraf, chef de projet Chine à l'Agence internationale de l'énergie. « *Les motivations de Pékin sont multiples* », note le chercheur, qui rappelle que les groupes chinois investissent avec l'accord des entreprises et des gouvernements concernés.

INTERROGATIONS AU SEIN DE L'UE

De fait, en Grèce ou au Portugal, ces fonds ont été particulièrement appréciés après une crise où la solidarité européenne n'a pas toujours été au rendez-vous. Ils ont parfois permis de sauver des entreprises européennes en difficulté... et donc de protéger des emplois. « *Les portes seront toujours ouvertes pour State Grid* », expliquait ainsi le premier ministre grec, Alexis Tsipras, en 2017. Au Portugal, son homologue socialiste Antonio Costa n'a émis aucune réserve contre l'OPA de CTG sur l'électricien portugais EDP. « *Le gouvernement n'a rien contre. Laissons le marché fonctionner* », expliquait-il au mois de mai.

Une diplomatie économique qui n'oublie pas les bonnes affaires

ÉLECTRICITÉ DU PORTUGAL, Hinkley Point en Grande-Bretagne, construction d'infrastructures dans les Balkans... Les facteurs économiques sont les plus évidents pour expliquer les ambitions chinoises dans le secteur énergétique en Europe. C'est d'ailleurs une des industries dans laquelle Pékin incite le plus ses entreprises à investir.

Exemple de la planification chinoise, en août 2017, après avoir puni plusieurs groupes accusés de trop se déployer à l'étranger, comme Wanda ou HNA, le gouvernement publie une liste des secteurs interdits (jeux d'argent, pornographie), soumis à examen (immobilier, divertissement) et encouragés. L'énergie figure dans cette dernière catégorie, aux côtés des hautes technologies, de l'agriculture et, en général, des projets liés à « l'initiative de la ceinture et de la route », nouveau nom des « routes de la soie »,

En Allemagne, la nouvelle fermeté vis-à-vis de Pékin

Berlin s'inquiète du manque de réciprocité de la Chine

BERLIN - correspondance

Cette fois-ci, Berlin a opposé un veto ferme à Pékin. Fin juillet, le gouvernement allemand a pour la première fois bloqué le projet d'un investisseur chinois qui souhaitait acquérir une participation dans une entreprise allemande. La compagnie en question, 50Hertz, exploite 10 000 km de réseau électrique dans le nord et l'est de l'Allemagne et assure l'approvisionnement de 18 millions de personnes. Le groupe d'Etat State Grid Corporation of China (SGCC), premier exploitant de réseau électrique du monde, ambitionnait de se porter acquéreur de 20% de 50Hertz. C'est la seconde fois que SGCC tentait de mettre un pied dans le réseau électrique allemand, en vain.

Le cas en dit long sur le nouveau volontarisme de Berlin en matière d'investissements chinois sur son sol. Formellement, le droit en vigueur sur les participations étrangères ne s'opposait pas à cette opération : selon une nouvelle loi votée en juillet 2017, le gouvernement peut certes s'opposer à un investissement étranger dans une infrastructure dite « critique » (eau, électricité, infrastructures de santé, informatique), mais à condition que celui-ci dépasse 25% de la valeur du bien. Soit au-dessus de celui visé par les Chinois dans le groupe 50Hertz.

Pour bloquer le deal, le gouvernement a dû effectuer une pirouette inédite : c'est la banque publique d'investissement KfW qui a fait l'acquisition des parts. « C'est une solution transitoire », s'empresse de préciser un porte-parole du ministère de l'économie. Berlin n'entend pas se mettre à nationali-

« Il était urgent de rétablir un équilibre dans les relations commerciales »

MIKKO HUOTARI
codirecteur de l'institut allemand Merics

ser les infrastructures pour les protéger des appétits chinois, pas plus qu'il ne compte remettre en cause son attachement au libre-échange.

Un tournant

Mais le cas 50Hertz est un tournant. Plus question pour l'Allemagne de laisser les entreprises des secteurs stratégiques ou sensibles passer entre des mains chinoises sans examen préalable des conséquences sur la sécurité du pays. Début août, Berlin a enfoncé le clou en exprimant ses réticences au rachat par une société chinoise de Leifeld Metal Spinning. Le deal, jugeait Berlin, comportait des risques en matière de sécurité : Leifeld est spécialisé dans la fabrication de matériaux résistant à de très hautes températures, utile dans l'aérospatiale, et dans le nucléaire. Le chinois Yantai Taihai Group, qui avançait derrière l'étiquette de sa filiale française Manoir industries, a finalement retiré son offre le 1^{er} août.

« Deux éléments expliquent cette nouvelle fermeté », explique Mikko Huotari, codirecteur de l'institut allemand Merics, spécialiste de la Chine. D'abord la hausse massive des investissements chinois en Allemagne, passés de 663 millions

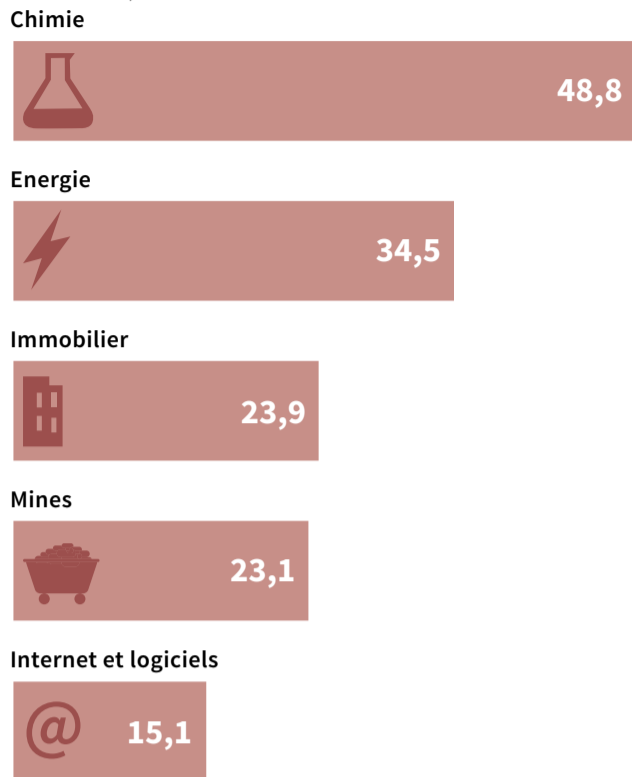
d'euros en 2015 à 11 milliards en 2016, puis 12 milliards en 2017, à travers des investissements comme le rachat du fabricant de robots Kuka, qui touche le cœur de l'industrie allemande. Et le renforcement de la stratégie économique chinoise, qui ambitionne une plus grande autonomie industrielle. Cette stratégie, appelée « Made in China 2025 », veut mettre le pays au premier rang mondial de toutes les technologies importantes. Pour y parvenir, Pékin mise avant tout sur le rachat d'entreprises, tout en freinant les ambitions des entreprises étrangères sur son sol.

Ce changement est particulièrement ressenti par les entreprises allemandes en Chine. « Ce qui nous inquiète, c'est que depuis deux ans, l'appareil d'Etat en Chine a perdu du pouvoir au profit du parti, c'est devenu plus strict, confie une source des milieux industriels allemands à Pékin. On voit depuis le dernier congrès du parti que la Chine se développe dans une direction qui ne correspond plus à ce à quoi nous étions habitués. Il y a toujours beaucoup d'opportunités industrielles en Chine pour nous, mais le chemin pour y arriver est devenu plus ardu. »

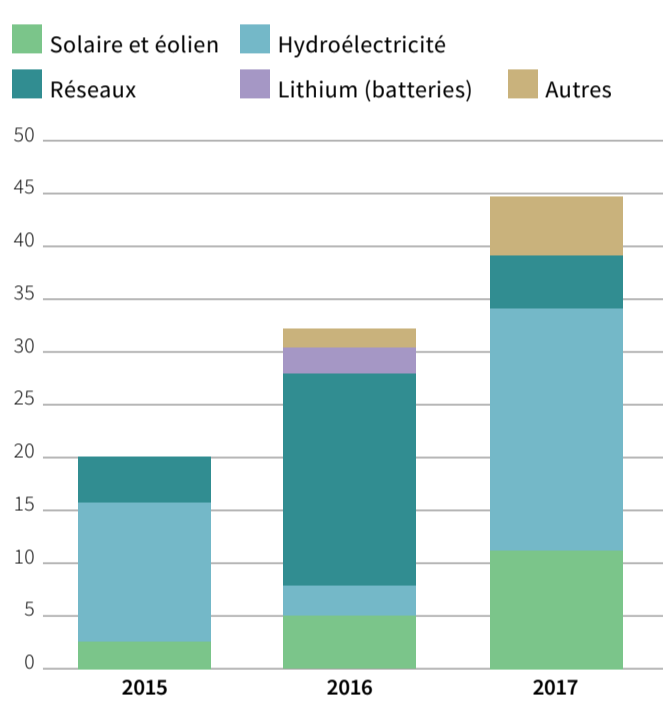
Ce manque de réciprocité, et les capacités gigantesques de rachat mises à la disposition des entreprises chinoises pour faire leur marché à l'étranger, a fini de convaincre l'Allemagne qu'aucune naïveté n'était plus de mise. « Il était urgent de rétablir un équilibre dans les relations commerciales », estime M. Huotari. Ajoutant : « Il serait souhaitable de réduire encore le seuil d'examen des investissements dans les technologies critiques. »

CÉCILE BOUTELET

INVESTISSEMENTS CHINOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN EUROPE DEPUIS 2008, EN MILLIARDS DE DOLLARS



INVESTISSEMENTS CHINOIS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MONDE, EN MILLIARDS DE DOLLARS



SOURCES : RHODIUM GROUP ; ETNC ; IEEFA ; BLOOMBERG - INFOGRAPHIE LE MONDE



Ailleurs, en Europe centrale et orientale, la démarche chinoise est aussi bien reçue : Pékin a d'ailleurs mis en place un groupe permanent pour coordonner ses investissements avec 16 pays de la région, dont 11 membres de l'UE. En tête de pont : la Hongrie de Viktor Orban, qui se démène pour attirer les capitaux chinois.

Les ambitions chinoises suscitent toutefois de plus en plus d'interrogations au sein de l'UE. « Il y a une ambiguïté : quand les groupes chinois investissent, ils apportent du capital, ce qui est plutôt positif, c'est le signal que nous sommes attractifs. Mais le volontarisme affiché par les Chinois rend la

question sensible », estime Sarah Guillou, économiste à l'OFCE.

D'abord, ces entreprises sont toutes publiques ou parapubliques. Et donc soupçonnées de porter le projet politique de Pékin. « Les objectifs de ces groupes ne sont peut-être pas toujours guidés uniquement par des buts commerciaux, mais plutôt le reflet des intérêts nationaux chinois », euphémise la chercheuse Génia Kostka dans la revue Energy Policy.

Surtout, l'absence totale de réciprocité exaspère les Européens : la Chine limite fortement l'accès à des pans entiers de son économie, et notamment les infrastructures jugées stratégiques. En Europe, les réseaux énergétiques sont pourtant considérés comme tels mais ne sont pas suffisamment protégés, s'alarme un dirigeant du secteur. « Il faut bien comprendre que c'est l'opérateur du réseau de transport qui définit les règles du jeu, c'est crucial, explique-t-il. Or c'est précisément là-dessus que se concentrent les plus grosses opérations. Ensuite, les Chinois n'achètent que du matériel chinois, donc l'impact sur l'économie locale peut-être destructeur. »

« C'est aussi le désengagement des Etats des infrastructures qui ouvre la porte aux capitaux chinois », note Jacques Percebois. La stratégie chinoise révèle au grand jour les faiblesses européennes : l'incapacité d'avoir une politique énergétique commune, les difficultés financières des électriciens historiques, la mise en place d'une concurrence sans garde-fous...

« Si on voulait mettre des règles pour empêcher ces prises de participation, explique Sarah Guillou, il faudrait avoir en échange un fonds souverain européen qui puisse réaliser ces investissements qui sont souvent nécessaires ». Vu les divisions européennes sur le sujet, la réponse risque de tarder à prendre forme. ■

NABIL WAKIM

La France vigilante

Des actifs stratégiques français peuvent-ils accueillir des capitaux chinois ? Le débat a été relancé lorsque le gouvernement a annoncé en mai sa volonté de poursuivre la privatisation d'Engie (ex-GDF Suez). « On ne peut pas imaginer que le capital d'Engie soit livré aux intérêts anglo-saxons ou chinois », a expliqué le patron de l'Agence des participations de l'Etat, Martin Vial, en juin, sur BFM-TV, à propos du groupe gazier. Parallèlement, le gouvernement s'apprête à ouvrir le capital du réseau de transport de gaz GRTgaz (filiale d'Engie), provoquant l'inquiétude des syndicats du secteur.

Dans l'électricité, en revanche, la loi précise explicitement que le capital du Réseau de transport d'électricité (RTE) doit être détenu par EDF et d'autres entités publiques.

La timide prise de conscience de Bruxelles

La Commission Juncker peine à construire une véritable Europe de l'énergie

BRUXELLES - bureau européen

Ces dix-huit derniers mois, les dirigeants européens ont progressivement pris conscience de l'importance des investissements chinois en Europe et de la nécessité de les refréner, du moins de les contrôler. Mais dans le secteur de l'énergie, l'Union européenne peine toujours à faire front commun, ayant jusqu'à présent échoué à se doter d'une stratégie globale et de long terme.

Certains pays ont durci leurs positions ces derniers mois, à l'image de l'Allemagne. Même Londres a changé d'optique, contrairement à sa tradition libérale. Longtemps considéré par la Chine comme « le pays le plus ouvert d'Europe », selon Cui Hongjian, expert de l'Institut des études internationales à Pékin, cité récemment par le Financial Times, le Royaume-Uni vient d'engager une réflexion pour réformer ses règles en la matière. Dès que la « sécurité nationale » est en jeu, la notification de tout investissement étranger aux autorités londoniennes deviendrait systématique.

Très en pointe sur ce sujet, le président français Emmanuel Macron a par ailleurs fait cause commune avec Angela Merkel pour obtenir que Bruxelles planche sur un système européen de surveillance des investissements étrangers. Le texte, exposé en septembre 2017 par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a survécu aux dis-

cussions du Conseil européen, malgré les réticences des pays du Nord à toutes velléités d'entraves au commerce et aux investissements. Ce projet de règlement oblige les capitales de l'Union à échanger leurs informations en cas d'intérêt étranger pour un actif national. Le texte en est désormais au stade des « trilogues », les négociations terminales entre Parlement européen et Conseil, prélude à son adoption définitive.

« La présidence autrichienne de l'UE nous a assuré qu'elle voulait conclure ces négociations avant la fin de l'année », se félicite l'eurodéputé (LR) Franck Proust, rapporteur du projet de règlement à Strasbourg. « Nous devons tout de même veiller à ce que le texte reste efficace et ne se transforme pas en usine à gaz », prévient l'élu.

Impuissance relative

Pour autant, le règlement européen n'autorise en rien la Commission à bloquer un rachat dans un pays membre, surtout si l'opération ne viole pas les règles de la concurrence dans l'Union. La réponse fournie, le 30 juillet, par M. Juncker à deux eurodéputés, Ana Gomez et Elmar Brok, concernant l'intérêt de la China Three Gorges Corporation pour l'EDF portugais, EDP, traduit bien cette impuissance relative de Bruxelles.

Même quand le futur système de filtrage européen des investissements aura été adopté, « la décision finale (...) reviendra à l'Etat membre où l'investissement se si-

tue », précise le président de la Commission. Or le Portugal, comme la Grèce ou la Bulgarie, a jusqu'à présent refusé de limiter l'arrivée de capitaux étrangers, notamment chinois. Laminés par la crise de 2008, ou peu attractifs, ces pays sont avides d'investissements étrangers pour remettre leurs économies sur les rails.

« Nous n'excluons personne qui veut investir dans nos économies, comme la Chine dans le port du Pirée [acquis par Cosco Shipping en 2016]. Tous les investissements sont bienvenus, tant qu'ils respectent nos règles », soulignait Alexis Charitsis, ministre adjoint à l'économie du gouvernement grec d'Alexis Tsipras, lors d'un passage à Bruxelles en juin.

Les difficultés de la Commission Juncker à convaincre les Etats membres de construire une véritable Europe de l'énergie n'aident pas l'Union à résister aux ambitions chinoises. Il s'agissait pourtant d'une des priorités de l'ex-premier ministre luxembourgeois, au début de son mandat, fin 2014. Il souhaitait rendre l'Europe moins dépendante notamment du gaz russe, et lui faire prendre plus franchement le virage de la transition énergétique.

Les débats virulents autour de Nord Stream 2, le projet de gazoduc reliant la Russie à l'Allemagne par la Baltique, opposant Berlin à ses partenaires d'Europe de l'Est, sont significatifs de ce manque d'ambition collective. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Ponts et routes : le gouvernement sous pression

Depuis des mois, les alertes se multiplient sur l'état du réseau et le coût faramineux de sa remise à niveau

Le viaduc de Gennevilliers va finalement être réparé. Après l'effondrement meurtrier du pont Morandi à Gênes, en Italie, le 14 août, l'ouvrage d'art qui permet à l'auto-route A15 d'enjamber la Seine entre Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et Argenteuil (Val-d'Oise) était devenu le symbole en France de la fragilité des infrastructures routières. Un mur de soutènement de ce pont en béton précontraint s'était partiellement écroulé le 15 mai, entraînant la fermeture de deux voies de circulation.

Depuis, rien n'avait été entrepris, à la colère des élus locaux et des riverains. La catastrophe italienne et une série de reportages télévisés plus tard, le préfet du Val-d'Oise vient d'annoncer que les travaux débuteraient en septembre et dureraient jusqu'à la mi-mars 2019.

Le gouvernement, qui doit présenter à l'automne une loi d'orientation sur les mobilités comportant un important volet sur les infrastructures, est sous pression. La ministre des transports, Elisabeth Borne, devait s'entretenir mercredi 29 août avec le président du Conseil d'orientation des infrastructures, Philippe Duron, et le président de la Fédération nationale des travaux publics, Bruno Cavagne. Car les alertes se sont multipliées ces derniers mois sur l'état du réseau routier et le coût faramineux de sa remise à niveau.

« Cela fait longtemps qu'on avertit les pouvoirs publics sur cette

« dette grise » créée par le manque d'entretien », soupire Pierre de Thé, le directeur de la communication de Routes de France, l'organisme qui réunit les acteurs de l'industrie routière. Après des années de sous-investissement et plus d'une décennie de décentralisation routière, les voiries et les ponts de l'Etat, des départements et des communes font grise mine.

Première inquiétude : les 10 000 kilomètres de routes nationales et leurs 12 000 ponts. Un audit remis en juin au ministère des transports estime que 17 % des chaussées et un tiers des ponts de ce réseau ont besoin de réparations, dont 7 % présentent un « risque d'effondrement ». Lors du conseil des ministres de rentrée, mercredi 22 août, le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, a assuré qu'« il n'y a aucune situation d'urgence », évoquant « des légers travaux » sans « le moindre caractère de dangerosité ».

Une affirmation trop rapide, pour Christian Tridon, le président du Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures (Strres) : « Si ces ouvrages sont signalés à risque, cela signifie que leur structure présente des pathologies inquiétantes. »

Manque de diagnostic

Le gouvernement assure avoir pris la mesure des besoins. Les dépenses d'entretien que l'Etat consacre à son réseau routier sont passées de 666 millions d'euros en moyenne sur les dix dernières années à 800 millions d'euros en 2018, atteindront 850 millions entre 2020 et 2022 et « 930 millions à partir de 2023 », a précisé M. Griveaux. L'audit de juin recommandait de dépenser sans attendre environ un milliard d'euros par an jusqu'en 2037 pour enrayer la dégradation du réseau. « L'effort n'est pas à la hauteur des enjeux, estime Pierre de Thé. Et surtout cela ne concerne que les routes nationales, pas le réseau départemental et communal, qui est un point d'interrogation énorme. »

Les collectivités locales gèrent 98 % du réseau routier – 35 % appartiennent aux départements, 63 % aux communes –, soit un million de kilomètres de chaussée et plus de 170 000 ponts, pour lesquels n'existe aucune obligation de suivi. « On est dans des pourcentages de mauvais entretien similaires à ceux des routes nationales », analyse-t-on à l'Observatoire national de la route. En novembre 2017, un rapport des inspections des finances et de l'adminis-



Le viaduc de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), le 16 août, trois mois après l'affaissement d'un mur de soutènement. JACQUES WITT/SIPA

tration consacré à ce réseau routier des collectivités estimait que 25 % des routes communales et départementales étaient en mauvais ou très mauvais état.

« L'état d'un grand nombre d'ouvrages d'art est préoccupant, au moins à moyen terme », estiment les inspecteurs, notamment concernant « les ponts en béton armé ou précontraint construits dans le troisième quart du XX^e siècle, ou des ouvrages d'art mixtes béton/métal ». Dans un département du centre de la France, 30 % des 400 ouvrages d'art sont signalés en mauvais état, mais plus largement « le constat global est celui d'un manque de diagnostic et d'un entretien hétérogène ». Dans de très nombreux cas, l'état de ces ponts est totalement inconnu.

« Les grands ouvrages sont inspectés régulièrement, mais il y a 20 000 ou 30 000 ponts sur lesquels on n'a pas la moindre information », regrette Christian Tridon. Ce que confirment pudiquement les inspecteurs dans leur rapport : « L'information relative à la voirie des collectivités territoriales apparaît limitée et peu fiable au niveau national », écrivent-ils, « à

la suite du processus de décentralisation du réseau routier ».

Entre 2005 et 2007, la suppression des directions départementales de l'équipement (DDE) et le transfert aux conseils généraux de près de 380 000 km de routes départementales ont bouleversé le paysage. « La réforme des DDE a été un vrai traumatisme », raconte Pierre de Thé. Les départements ont sauvé la mise au niveau technique, mais les communes sont très démunies : les DDE effectuaient leurs appels d'offres, le travail d'expertise, et ça ne leur coûtait rien. Désormais, les maires doivent non seulement penser à effectuer les contrôles mais faire appel à des bureaux d'études par des marchés publics, et dépenser quelque 10 000 euros par pont pour un simple diagnostic. « Pour les communes, c'est la bérézina », résume Christian Tridon.

La réduction des dotations aux collectivités a fait le reste. « A partir de 2013, les dépenses de voirie des collectivités locales ont baissé de 19 % », estime le rapport des inspections, qui pointe 42 départements avec une chute supérieure à 20 %. Les professionnels de la

« L'état d'un grand nombre d'ouvrages d'art est préoccupant », écrit l'inspection des finances en novembre 2017

route estiment quant à eux que leur chiffre d'affaires lié à la maintenance d'infrastructures s'est effondré de 30 % entre 2010 et 2017. « Un nombre important de collectivités n'ont pas les moyens de mener des contrôles sur l'état des ouvrages d'art et des murs de soutènement », notent les rapporteurs.

Les besoins sont énormes : il faudrait 50 milliards d'euros sur plusieurs années pour remettre l'ensemble du réseau en état, puis consacrer chaque année à l'entretien courant de ce patrimoine 1 % de sa valeur, soit 2 milliards d'euros, selon les professionnels. « La route rapporte 43 milliards d'euros par an à l'Etat en taxes diverses, on pourrait affecter 3 ou

4 milliards aux collectivités locales, fléchés vers l'entretien du réseau routier », plaide Pierre de Thé.

Le président du Conseil d'orientation des infrastructures, Philippe Duron, défend la création d'une vignette forfaitaire pour les poids lourds, voire pour les véhicules utilitaires de livraison, dont le produit serait affecté à l'entretien des routes. La loi d'orientation sur les mobilités devra « examiner comment procurer un certain nombre de ressources supplémentaires », a reconnu le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb.

Reste la question de l'expertise. L'Etat a entrepris depuis deux ans une mise en commun de l'état des lieux et de partage des bonnes pratiques, là où chaque collectivité applique sa propre méthode de diagnostic, plus ou moins empirique. Le Strres propose quant à lui que chaque pont fasse l'objet d'un carnet de maintenance, contenant une fiche technique de l'ouvrage, un carnet d'entretien avec tout ce qu'il faut vérifier et à quelle échéance, et un carnet de santé dans lequel soient transcrites toutes les interventions. ■

GRÉGOIRE ALLIX

LES CHIFFRES

1,07 MILLION

C'est le nombre de kilomètres de routes communales et départementales en France. Il faut y ajouter 10 000 km de routes nationales et 9 000 km d'auto-routes concédées.

200 000

C'est le nombre de ponts routiers en France, dont 15 000 sur les autoroutes, 12 000 sur les routes nationales et plus de 170 000 sur les routes communales et départementales.

14 MILLIARDS

C'est, en euros, le budget consacré par l'Etat et les collectivités locales à l'entretien de leur réseau routier en 2016.

Sodiaal prête à acheter l'usine de lait du chinois Synutra en Bretagne

La coopérative espère que cette acquisition lui permettra d'accélérer son développement sur le marché du lait infantile en Chine

La coopérative Sodiaal a confirmé officiellement, mercredi 29 août, être entrée en discussion avec son partenaire chinois Synutra pour la reprise d'une partie du site de Carhaix (Finistère). Une usine de production de poudre de lait infantile qui a ouvert ses portes, il y a quasiment deux ans, en septembre 2016.

Lors de l'inauguration, l'heure était à l'optimisme. Comme d'autres, la coopérative, engagée à livrer 288 millions de litres de lait, voyait le marché chinois comme un Eldorado et pensait avoir trouvé en Synutra le vecteur idéal pour profiter de l'aubaine. Sauf que le scénario ne s'est pas déroulé comme prévu.

Dès la construction de cet ensemble de deux tours de séchage de 50 mètres de haut, les difficultés ont commencé à apparaître. Et

l'investissement initial chiffré à 90 millions d'euros lors de la signature du partenariat entre Sodiaal et Synutra, en 2012, s'est transformé en une ardoise de 170 millions d'euros à la fin du chantier. Puis, lors de la mise en route, les errements dans la gestion et l'organisation de l'usine se sont fait jour. Au point que, fin 2017, le syndicat CGT a dénoncé les conditions de travail des salariés. Des tensions qui ont conduit au départ du patron du site, Patrick Bischofberger, début 2018. Depuis, selon la société chinoise, Liang Zhang, le fondateur de Synutra, est à Carhaix.

Enfin, les résultats commerciaux de Synutra n'ont pas été à la hauteur des engagements, bien que l'usine bretonne ait décroché son agrément pour l'exportation des poudres de lait infantile vers

La coopérative ne veut pas reprendre tout le site mais laisser le conditionnement à Synutra

l'ex-empire du Milieu dès septembre 2016. Une situation qui s'est traduite par des factures impayées pour Sodiaal qui, finalement, ne livre plus que la moitié des volumes de lait prévus. Sachant que, dans le contrat, le volume de lait était fixe mais le prix variable, indexé sur celui du marché intérieur français avec une décote de 10 à 20 euros. C'est cette dette que Sodiaal souhaite transformer en parts pour reprendre en main le site de Ca-

rahaix. Mais, aujourd'hui, la question centrale, pour la direction de l'entreprise mais aussi pour les investisseurs sociétaires, est de savoir à quel prix sera valorisée l'usine. La coopérative ayant la volonté de ne pas acheter l'ensemble du site et de laisser à Synutra l'activité de conditionnement.

Concurrence locale accrue

La coopérative affirme que cette acquisition éventuelle lui permettrait d'accélérer son développement sur le marché porteur de lait infantile, en Chine et sur d'autres marchés mondiaux. Et d'accroître sa capacité de production. Elle possède, en effet, des sites industriels de fabrication de poudre de lait infantile et de poudre de lactosérum déminéralisé. Elle produit pour des tiers ou sous la marque Nactalia.

Mais la concurrence sur ce marché s'intensifie. La PME bretonne Sill a annoncé la construction d'une tour de séchage dans le Finistère pour un investissement de 80 millions d'euros. Un montant identique a été déboursé par la coopérative Even pour s'offrir un tel outil à Créhen (Côtes-d'Armor). Quant à la coopérative Isigny-Sainte-Mère, dont le capital est détenu à hauteur de 20 % par le chinois Health & Happiness, elle s'apprête à miser 60 millions d'euros pour augmenter ses capacités de fabrication de poudre de lait infantile. Et Lactalis devrait réinvestir à Craon (Mayenne).

Autre interrogation cruciale. Quels sont les projets de Liang Zhang ? L'homme d'affaires a fait ses armes sur le marché des compléments protéinés avec la société Honnete. En 1998, il se lance sur le

marché des laits infantiles en créant Synutra, détenue alors à 55 % par Sodiaal. Il en rachètera les parts avant de la coter au Nasdaq en 2005. Elle en sortira en 2017, reprise par Beam Power Investment Limited, structure dirigée par sa femme et immatriculée dans les îles Vierges britanniques.

Selon les dernières données publiées, en 2016, Synutra affichait un chiffre d'affaires de 365 millions de dollars (312,5 millions d'euros) pour un résultat net de 20 millions. L'entreprise avait annoncé un projet d'usine de lait à Carhaix et a noué un partenariat commercial avec la coopérative Les Maîtres laitiers du Cotentin qui lui aussi ne donne pas les résultats escomptés. La production de l'usine de Méautis (Manche) est suspendue depuis le 1^{er} août. ■

LAURENCE GIRARD

L'Afrique du Sud se détourne provisoirement du nucléaire

Le gouvernement met entre parenthèses l'atome et mise sur les énergies renouvelables pour atténuer sa dépendance au charbon

JOHANNESBURG - correspondance

Très attendu et maintes fois repoussé, le plan de production électrique du gouvernement sud-africain a finalement été rendu public, lundi 27 août. Celui-ci met la priorité sur les énergies renouvelables pour réduire la dépendance de l'Afrique du Sud au charbon et n'inclut aucune nouvelle centrale nucléaire, tranchant des mois de débats et de controverses. « Jusqu'en 2030, nous n'envisageons pas d'augmenter nos capacités nucléaires », a précisé le ministre de l'énergie, Jeff Radebe, en présentant le plan à la presse.

Soutenu à bras-le-corps par l'ancien président de 76 ans Jacob Zuma (2009-2018), le programme nucléaire était vigoureusement combattu par l'opposition et les associations environnementales, jusque dans les rangs du parti au pouvoir, le Congrès national africain. D'abord pour son coût farouche : 1 000 milliards de rands (60,2 milliards d'euros) pour la construction de 6 à 8 réacteurs

d'une capacité installée de 9 600 mégawatts. Prévue dans le précédent plan de production électrique de 2010, cette capacité ne reflète plus les besoins du pays, confronté, depuis, à un ralentissement de son économie. « La demande d'électricité continue de baisser chaque année. Pour l'année fiscale terminant en mars 2018, l'électricité consommée était inférieure de 30 % à celle anticipée dans le plan de production de 2010 », a justifié M. Radebe.

Marchandages avec la Russie

Les forts soupçons de corruption pesant sur la présidence Zuma ont ensuite achevé de décrédibiliser les ambitions sud-africaines. L'ancien chef d'Etat, qui pressait ses ministres des finances successifs d'avancer sur le projet, en dépit des avertissements sur sa soutenabilité financière, n'a pas hésité à limoger ceux qui s'y opposaient trop frontalement, minant durablement la confiance des investisseurs. Le septuagénaire était, en outre, accusé de marchandages secrets avec la Russie, la mieux placée – entre la Chine, les Etats-Unis, la France et la Corée du Sud – pour remporter le marché.

Cyril Ramaphosa, qui a remplacé Jacob Zuma, le 14 février, à la tête du pays, a très tôt montré sa réticence au projet. « Il faut prendre l'économie telle qu'elle est. Nous avons des capacités de production suffisantes, et nous n'avons pas l'argent nécessaire pour un nouveau programme nucléaire », a-t-il déclaré, fin janvier, en marge du Forum économique mondial de Davos, quelques jours avant d'accéder au pouvoir. Une position qu'il a réitérée face à la Russie, lors du sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afri-

Le pays, qui est le premier émetteur de CO₂ d'Afrique, renoue avec sa position de leader dans les énergies vertes

que du Sud), en juillet, à Johannesburg, malgré l'insistance du président russe, Vladimir Poutine.

Alors que le programme nucléaire est officiellement remis au placard, l'Afrique du Sud, qui est le premier émetteur de CO₂ du continent, renoue avec sa position de leader dans les énergies renouvelables. Ainsi, le nouveau plan de production prévoit de faire passer la part du charbon de 90 % aujourd'hui à 46 % en 2030. Le reste du mix énergétique projette une part de 15 % pour l'éolien, de 11 % pour le solaire, de 6 % pour l'hydroélectrique, de 16 % pour le gaz, de 2,5 % pour le nucléaire et de 3,5 % pour le pompage-turbinage.

Les associations environnementalistes ne se réjouissent pas encore. Le plan est ouvert aux consultations publiques pendant soixante jours et pourra être amendé avant son adoption définitive, prévue pour la fin de 2018. « C'est encore un projet, et nous espérons que le plan final n'inclura réellement pas 1 kilowatt de nucléaire supplémentaire », commente Makoma Lekalakala de l'organisation Earth Life. En 2017, cette association a réussi à annuler en justice un appel d'offres truffé d'irrégularités.

De fait, pour l'après-2030, le gouvernement ne ferme pas tota-

lement la porte. « Il y aura une analyse technique détaillée pour évaluer s'il faudra plus de nucléaire à cette date », a précisé, lundi, Jeff Radebe. Le lobby du nucléaire garde donc espoir. « Ramaphosa ne veut pas être associé au nucléaire, donc à la Russie et à la corruption. Le gouvernement cherche à gagner du temps, alors que les élections approchent », estime une source qui suit le dossier depuis plusieurs années.

Le parti de Nelson Mandela (1918-2013), au pouvoir depuis la fin de l'apartheid, en 1994, se présente en mauvaise posture aux élections de 2019. Ramaphosa doit également se montrer prudent avec le secteur du charbon, grand pourvoyeur d'emplois dans le nord-est du pays. « Finalement, ce nouveau plan ne change pas grand-chose, puisque aucune centrale n'aurait été prête avant 2030. Ils peuvent toujours sortir un nouvel appel d'offres après les élections », précise la source.

Les entreprises tricolores ne sont pas en reste. La France est positionnée depuis longtemps en Afrique du Sud. Elle a construit l'unique centrale nucléaire en activité en Afrique, à Koeberg (sud), dont les 1860 mégawatts fournissent la ville du Cap en électricité. A l'époque, Framatome a profité des sanctions américaines contre le régime de l'apartheid pour récupérer le marché.

En 2008, Areva était bien placée, lorsqu'un programme de construction de centrales a été abandonné une première fois. Et, en 2014, le groupe français a remporté un contrat pour l'installation de six générateurs de vapeur à Koeberg, dont la livraison est prévue pour cette année. ■

ADRIEN BARBIER

La Corée du Sud peine à améliorer le sort de ses travailleurs

Travailler moins et gagner plus. Le gouvernement progressiste sud-coréen pousse pour y parvenir, mais sa politique se heurte à de vives résistances. Fidèle à ses engagements de campagne en faveur de l'emploi, des jeunes notamment, le président Moon Jae-in élu en mai 2017 maintient son objectif d'une « croissance tirée par les revenus et la consommation ». Un contexte économique difficile l'oblige pourtant à ralentir le rythme des réformes devant la concrétiser. Lundi 27 août, devant une commission parlementaire et à quelques jours de l'annonce des orientations budgétaires pour 2019, le ministre des finances, Kim Dong-yeon, a rappelé la détermination du gouvernement à « stimuler l'économie grâce à des mesures fiscales qui s'ajouteront à des réformes macroéconomiques ». M. Kim a dans le même temps reconnu qu'il faudra du temps pour améliorer la situation du marché du travail et réduire les inégalités grandissantes de revenus, en raison d'un environnement économique guère favorable.

EN JUILLET, SELON LES ENGAGEMENTS DU PRÉSIDENT MOON, LE TEMPS DE TRAVAIL EST PASSÉ DE 68 À 52 HEURES PAR SEMAINE

De fait, d'après les dernières données gouvernementales, le nombre d'emplois en Corée du Sud n'a augmenté que de 5 000 en juillet sur un an. Il y en avait eu 106 000 de plus en juin. Cette modeste hausse est la plus faible depuis janvier 2010.

Les critiques n'ont pas tardé à attribuer ce ralentissement à la baisse, le 1^{er} juillet, du temps de travail de 68 à 52 heures par semaine et à la hausse, le 1^{er} janvier du salaire minimum, augmenté de 16,4 % à 7530 wons (5,8 euros) de l'heure et qui doit être porté

à 10 000 wons (7,7 euros) d'ici à 2020, conformément aux engagements de M. Moon. Car la période ne serait pas favorable malgré une croissance attendue à 2,8 % en 2018. Confrontés à la concurrence accrue de groupes chinois, notamment, et inquiets des tensions commerciales avec les Etats-Unis, les conglomérats orientent leurs investissements vers l'Asie du Sud-Est, le Vietnam en particulier. Les PME reprochent, elles, au gouvernement de favoriser l'augmentation des coûts du travail. Au lieu de recruter pour compenser la baisse des heures de travail, les magasins réduisent leurs heures d'ouverture.

« Les hausses de salaires et les politiques favorables à l'emploi pourraient réduire les inégalités à long terme, mais, pour l'instant, le calendrier n'est pas bon », estime Park Chong-hoon, économiste chez Standard Chartered à Séoul. En juin, l'OCDE s'inquiétait du rythme des réformes en Corée du Sud, « sans commune mesure avec ce qui se fait au sein des autres pays ». Ces critiques, abondamment relayées par une presse qui lui est largement hostile, expliquent en partie la baisse de la cote de popularité de M. Moon. Après avoir culminé à 83 % en juin après son sommet d'avril avec le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un, elle a baissé à 56 %, selon un sondage du 23 août de l'institut Gallup Korea. ■

PHILIPPE MESMER (SÉOUL, ENVOYÉ SPÉCIAL)

LES CHIFFRES

90 %

C'est la part du charbon dans le mix énergétique du pays. Le nouveau plan de production prévoit de faire passer cette part à 46 % en 2030.

1

C'est le nombre de centrales nucléaires en activité en Afrique du Sud. C'est la seule du continent.

Pernod Ricard surveille de près le marché du cannabis récréatif

Le français, qui affiche des résultats en hausse grâce à la Chine et à l'Inde, est attentif aux acquisitions par ses concurrents d'entreprises spécialisées dans la plante verte

Le propriétaire de la bière Corona, le groupe de spiritueux américain Constellation Brands, en pince pour le cannabis. Il a créé la surprise, mi-août, en déboursant près de 4 milliards de dollars (3,4 milliards d'euros) pour monter au capital de la société canadienne Canopy Growth et en détenir 38 %. Il avait pris un premier ticket de 10 % des parts en 2017. Un montant à la hauteur du pari. En s'alliant à cette société spécialisée, à l'origine, dans le cannabis thérapeutique, il compte bénéficier de la légalisation de son usage récréatif. Un cap que va franchir, le 17 octobre, le Canada. Il espère que les Etats-Unis et d'autres pays lui emboîteront le pas.

Constellation Brands n'est pas le seul groupe de spiritueux à miser sur cette plante. Le brasseur Molson Coors a annoncé, également en août, la création d'une coentreprise avec le producteur canadien The Hydrothecary Corporation. Son objectif : proposer des boissons non alcoolisées à base de cannabis. La brasserie californienne Lagunitas, détenue par le groupe néerlandais Heineken a, elle, déjà lancé, cet été, une eau pétillante infusée au cannabis, sous la marque Hi-Fi Hops. Cette coproduction avec le spécialiste de la feuille verte Cannacraft, n'a, pour

l'instant, qu'une diffusion limitée à la Californie.

Cette effervescence n'échappe pas au français Pernod Ricard. « Nous regardons de près ce marché. Même si, à ce stade, il est encore difficile de se prononcer. Mais il y a une vraie question à se poser. Est-ce que la légalisation du cannabis peut avoir un impact de cannibalisation de la consommation des spiritueux premium ? Il n'y a pas d'évidence que ce soit le cas. Nous restons prudents et continuons nos analyses », explique Alexandre Ricard, patron du numéro deux mondial des spiritueux, derrière le britannique Diageo.

Cet exemple d'irruption du cannabis dans le radar de cette industrie le prouve. Nouvelles concurrentes, nouvelles habitudes de consommation... Les lignes bou-

Le numéro deux mondial a vu son chiffre d'affaires progresser de 6 %, à taux de change constant, à 8,987 milliards d'euros

gent. « Le monde évolue de façon permanente, et nous devons être en transformation permanente », affirme celui qui a repris les rênes, en 2015, de l'entreprise fondée par son grand-père, Paul Ricard (1909-1997). Il avait d'ailleurs prévenu, lors de sa prise de pouvoir : « Je ne suis pas là pour réinventer la roue, je ne m'inscris pas dans le changement, mais dans l'accélération. »

Réduction de la dette

Trois ans plus tard, M. Ricard a dépassé les objectifs qu'il s'était fixés. Il n'hésite pas à qualifier de « très bonne année » l'exercice fiscal clos fin juin 2018. Selon les résultats publiés mercredi 29 août, le groupe français a vu son chiffre d'affaires progresser de 6 % à taux de change constant. De même, son résultat opérationnel affiche une hausse de 6,3 %, à taux de change constant.

Toutefois, Pernod Ricard a subi les aléas de la volatilité des monnaies. Son chiffre d'affaires publié est donc quasi équivalent à celui de l'exercice précédent, à 8,987 milliards d'euros. Et son résultat opérationnel a été amputé de 180 millions. Le résultat net affiche, lui, une progression de 13 %, à 1,57 milliard. De quoi augmenter la part versée aux actionnaires sous forme de dividendes.

La dynamique doit beaucoup au retour à meilleure fortune du marché chinois, où les ventes ont rebondi de 17 %. De même, les nuages se sont dissipés sur l'Inde, avec un chiffre d'affaires en hausse de 14 %. Enfin, le moteur américain, le plus puissant, assure une progression de 6 %. Dans chacune de ces zones, une marque joue la vedette. Le cognac Martell, grâce à son succès dans l'empire du Milieu, décroche la palme, avec une augmentation de 14 % des ventes. Une performance juste égalée par son challenger, le whiskey Jameson, plébiscité par les consommateurs d'outre-Atlantique.

Pour 2018-2019, M. Ricard table, tout en mettant en exergue les risques géopolitiques, sur une hausse comprise entre 5 % et 7 % de son résultat opérationnel. Reste à savoir s'il complètera son bar déjà bien achalandé, après une année quasi vierge en acquisitions, à l'exception du site de commerce en ligne espagnol Uvinum. La réduction de la dette de près de 1 milliard d'euros cette année, pour passer sous la barre des 7 milliards, lui en donne les moyens. « Nous poursuivons notre stratégie d'acquisitions ciblées », affirme M. Ricard. Le cannabis sera-t-il un jour dans la cible ? ■

LAURENCE GIRARD

100 MILLIONS

C'est, en euros, le montant de l'investissement annoncé, mercredi 29 août, par le groupe danois Carlsberg pour sa filiale française, la brasserie Kronenbourg, à Obernai, dans le Bas-Rhin. Un chiffre dévoilé à l'occasion du déplacement d'Emmanuel Macron au Danemark et de sa visite de la Ny Carlsberg Glyptotek, un musée créé par la famille du fondateur de la brasserie à Copenhague. Carlsberg justifie son investissement dans sa plus grande brasserie européenne, qu'il a rachetée en 2008, par le succès international de la bière 1664 produite en France.

TRANSPORT AÉRIEN

Italie : signature d'un accord avec les pilotes de Ryanair

L'Association nationale professionnelle de l'aviation civile (Anpac) italienne a annoncé, mardi 28 août, la signature avec la compagnie aérienne irlandaise Ryanair « le premier contrat collectif de travail pour les pilotes de la société Ryanair basés en Italie (...), un résultat qui donne davantage de protection et de garanties » pour les pilotes. – (AFP)

AUTOMOBILE

Aston Martin bientôt à la Bourse de Londres

Aston Martin, dont les voitures font le bonheur de James Bond, a annoncé, mercredi 29 août, son intention d'entrer à la Bourse de Londres, une opération qui pourrait le valoriser 5 milliards de livres (5,5 milliards d'euros), d'après la presse. Le constructeur britannique a ajouté qu'il publiera les détails de l'opération le 20 septembre. Elle devrait notamment consister en la vente d'actions de la part de ses propriétaires, le fonds italien Investindustrial et des investisseurs koweïtains.

PAIEMENT

18 000 fraudes à la carte bancaire signalées en ligne

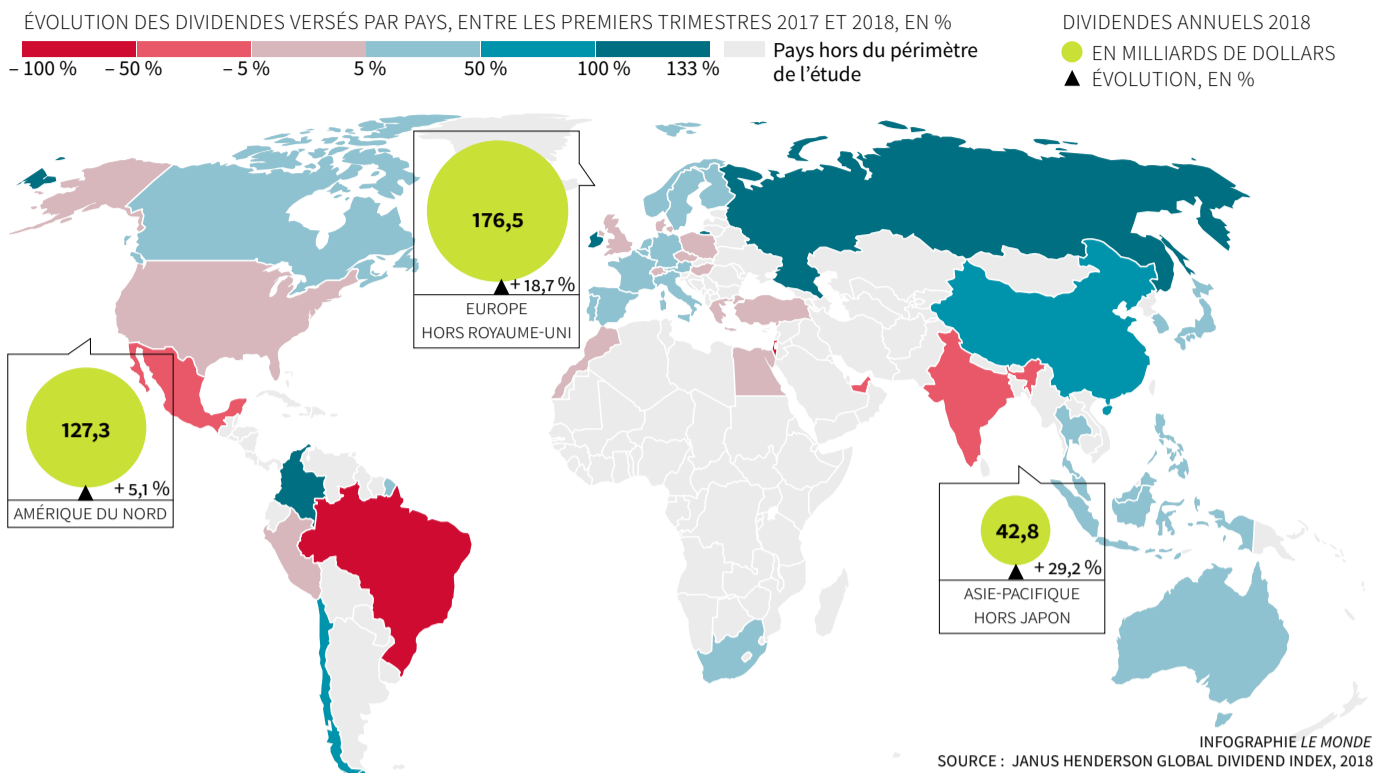
Quelque 18 000 signalements de fraude à la carte bancaire ont été enregistrés sur une nouvelle plate-forme en ligne, baptisée Perceval et accessible sur le site Service-public.fr, lancée le 9 juin par le centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) de la gendarmerie nationale. Ces signalements représentent un préjudice total de plus de 5,5 millions d'euros, a indiqué mardi 28 août le ministère de l'intérieur. – (AFP)

CONJONCTURE

Stagnation de la consommation des ménages en juillet

Les dépenses de consommation des ménages en biens sont restées quasi stables en juillet (+ 0,1 % contre + 0,3 % en juin), a annoncé l'Insee, mercredi 29 août. Cette très faible progression s'explique notamment par un repli de la demande d'énergie, qui a effacé une légère hausse de celle des produits alimentaires. Par ailleurs, l'Insee confirme que la croissance n'a été que de 0,2 % en juin.

REDISTRIBUTION DES BÉNÉFICES : NOUVEAU RECORD DES DIVIDENDES MONDIAUX



Les dividendes mondiaux versés aux actionnaires par les entreprises enregistrent, au deuxième trimestre, une hausse de 12,9 % (par rapport à la même période en 2017), pour atteindre le montant record de 497,4 milliards de dollars (427 milliards d'euros). En Europe, il est de 176,5 milliards,

(+18,7 %), hors Royaume-Uni, où le niveau a baissé (-1,4%). Douze pays ont réalisé des paiements record en milliards de dollars, dont la France, l'Allemagne, le Japon et les États-Unis. Les trois entreprises françaises qui ont versé le plus de dividendes sont : Sanofi, BNP Paribas et Total.

En quoi l'IA favorise-t-elle l'emploi ?

Le numérique crée de nouvelles fonctions, mais peu de nouveaux métiers

Le lien entre intelligence artificielle (IA) et « capital humain » est clairement établi. Les tentatives de chiffrage inquiétantes pour l'emploi se succèdent. Selon « Future of Work », l'étude sur l'IA publiée par Malakoff Médéric et le Boston Consulting Group en mars, 39 % des dirigeants et 34 % des salariés jugent que son développement va dégrader l'emploi. Le think tank Institut Sapiens annonçait, le 21 août, que 2,1 millions d'actifs « ont une forte probabilité de voir leur emploi disparaître dans les prochaines années ». Une des premières estimations, faite dès 2013 par l'économiste Carl Benedikt Frey et l'expert en IA Michael A. Osborne, prévoyait que près de la moitié des emplois d'aujourd'hui n'existeraient plus dans vingt ans.

Pourtant, le numérique crée aussi de nouvelles opportunités : de nouvelles fonctions et de nouveaux métiers. Amazon Go, supermarché très automatisé lancé à Seattle en janvier par la plate-forme américaine, a par exemple donné naissance à deux nouvelles fonctions : les « clarificateurs », dont la fonction consiste à expliquer aux décideurs, en interne, l'action d'un dispositif d'intelligence artificielle, et les « gardiens », dont le rôle est d'éviter aux dispositifs d'IA de faire n'importe quoi sur un malentendu. « Par exemple, si vous êtes grand et que vous aidez quelqu'un à attraper un produit en haut des étagères, le dispositif d'IA risque d'ajouter le produit dans votre propre liste d'achat et non dans celle du consommateur réel. Le rôle des « gardiens », derrière l'écran, est d'éviter une telle erreur », explique Isaac Getz, professeur d'innovation à l'ESCP Europe.

Dès 2013, l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) avait identifié 72 métiers émergents, à partir de l'analyse des volumes des

offres d'emploi publiées par les entreprises. « Les métiers vraiment nouveaux sont ceux qui sont liés à l'interface et qui aident à la diffusion du numérique », précise Gaël Bouron, responsable adjoint du pôle études de l'APEC. Dans le bâtiment, par exemple, la demande de « BIM [building information modeling] managers » s'est envolée de 138 % entre 2015 et 2016, la modélisation numérique des informations des ouvrages impliquant une toute nouvelle organisation du travail. Pour orienter les entreprises dans ces technologies, les offres de chef de projet spécialisé en Internet des objets ou en « fabrication additive » (c'est-à-dire en 3D) ont aussi augmenté respectivement de 113 % et de 75 % en un an.

« Se concentrer sur la formation »

Il serait présomptueux de chercher à établir un solde des destructions-crétions d'emplois générées par le développement des nouvelles technologies (intelligence artificielle, robotisation), même si l'enquête menée par ManpowerGroup auprès de 20 000 employeurs de 42 pays sur l'impact attendu des transformations numériques sur l'emploi dans leur entreprise permet de nourrir un certain optimisme : 86 % prévoient de maintenir ou d'augmenter leur effectif, alors que, dans le même temps, ils estimaient que 50 % à 60 % de chaque poste de travail serait touché par les nouvelles technologies.

Il existe en réalité assez peu de créations ex nihilo de nouveaux métiers dans les entreprises, mais davantage de métiers qui se transforment en fonction des nouvelles technologies. Ce qui fait dire à Jonas Prising, PDG de ManpowerGroup, qu'« il est important de se concentrer sur la formation plus que sur les éventuelles disparitions d'emplois ».

L'impact de l'IA sur le marché de l'emploi se concrétise aujourd'hui par une forte hausse de la demande de cadres et de personnel qualifié. En France, les recrutements de cadres devraient progresser de 4,5 % par rapport à 2017, avec des difficultés de recrutement de plus en plus fortes pour les fonctions « informatiques » et « recherche et développement ». « Les transformations technologiques demandent des expertises de plus en plus fortes qui favorisent l'emploi qualifié. Et, ce qui est assez nouveau, le volume d'offres de cadres augmente aussi du côté des petites entreprises et start-up », indique Gaël Bouron.

Même tendance dans le secteur de l'intérim : « Les entreprises cherchent de plus en plus de personnel qualifié, non cadre et cadre. Aux États-Unis, aujourd'hui, les cadres représentent 60 % du marché de l'emploi intérimaire. L'intérim s'adapte très bien aux exigences des cadres », remarque Jonas Prising. Mais en France, « les métiers IT [informatique], majoritairement cadres, sont moins du ressort de l'intérim que d'entreprises de services dont les salariés en CDI sont mis à disposition sur des missions », nuance Alain Roumilhac, président de ManpowerGroup France.

L'essor des nouvelles technologies offre toutefois de nouveaux marchés à l'intérim. Dans la pâtisserie industrielle, par exemple, où les lignes de production automatisées intègrent beaucoup de numérique, les entreprises ont du mal à trouver les compétences sur le bassin d'emploi où elles sont implantées. « ManpowerGroup France investit en partenariat avec Pôle emploi dans la formation pour créer ces compétences », souligne Alain Roumilhac. L'intelligence artificielle, qui concerne tous les secteurs, lance avant tout le défi de l'évolution des compétences. ■

ANNE RODIER

QUESTION DE DROIT SOCIAL

De l'avantage d'avoir limité ses congés d'été

Le droit à congés payés des salariés dépend à la fois des dispositions légales, des règles conventionnelles et du pouvoir unilatéral de l'employeur, et de façon variable selon l'objet en cause, ce qui conduit à une grande flexibilité, et dès lors à une grande diversité des solutions retenues.

Que le salarié travaille à temps plein ou à temps partiel, le code du travail lui attribue deux jours et demi ouvrables par mois de travail effectif chez le même employeur, soit trente jours ouvrables pour une année complète de travail. Cette « période de référence » est fixée légalement du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours. Des dates différentes peuvent être établies par accord d'entreprise, ou à défaut par accord de branche : la pratique retient souvent l'année civile.

L'avantage de l'accord collectif

Cette première période de droit à congés doit être distinguée de la période de prise de congés, qui est déterminée par accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, par accord de branche. En l'absence d'accord, c'est l'employeur qui la fixe, après avis du comité social et économique (CSE). Des jours de congé sont ainsi parfois imposés entre deux jours non ouvrés (des « ponts obligatoires ») ou en fin d'année, ou encore par fermeture de l'entreprise. Mais la loi exige que la prise du congé principal comprenne la période du 1^{er} mai au 31 octobre.

La répartition des congés n'est pas sans conséquence. Elle est dûment réglementée. Il existe tout d'abord un maximum de jours de congé consécutifs, fixé à vingt-quatre (quatre semaines dites de « congé principal »). Le minimum existe aussi. Il est impérativement de douze jours ouvrables continus, compris entre deux jours de repos hebdomadaire, qui doivent être pris à une

période fixée par accord d'entreprise ou, à défaut, par accord de branche ou, en l'absence de tout accord, impérativement entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

Le salarié qui aurait eu la bonne idée de limiter son congé d'été en posant plusieurs jours en dehors de cette période peut bénéficier de jours supplémentaires. S'il a pris au moins douze jours ouvrables en continu entre le 1^{er} mai et le 31 octobre et qu'il prend au moins trois jours de congés de son congé principal en dehors de cette période, le salarié peut prétendre à un ou deux jours de congé « bonus », dits « de fractionnement ». La 5^e semaine, celle hors du congé principal, n'ouvre pas droit à des congés de fractionnement.

Un accord collectif peut même se montrer plus avantageux. Un arrêt du 21 juin 2018 de la chambre sociale de la Cour de cassation nous rappelle le régime libéral de ces congés supplémentaires : pour la haute juridiction judiciaire, « le droit à des jours de congé supplémentaires naît du seul fait du fractionnement, que ce soit le salarié ou l'employeur qui en ait pris l'initiative », et même « peu important que les congés aient été pris par anticipation ».

Toutefois, il est également possible d'écarter par une convention collective d'entreprise ou, à défaut, par accord de branche, l'octroi de tels jours de fractionnement. De plus, à défaut d'accord collectif, l'article L.3141-23 du code du travail permet de déroger par accord individuel exprès du salarié à cette règle. L'employeur peut par exemple subordonner son acceptation de la prise de congés « hors période d'été » à la renonciation écrite du salarié à ces jours supplémentaires pour fractionnement. ■

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

EN BREF

Le prélèvement à la source se prépare

A partir de septembre, les employeurs qui ont choisi de participer à la « phase de préfiguration » du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pourront transmettre à leurs salariés, par leur fiche de paie, le montant de la retenue sur salaire applicable à partir du 1^{er} janvier 2019, dès qu'ils auront reçu le taux de prélèvement transmis par l'administration fiscale.

Encore un petit effort de la part des entreprises

L'allègement de 4 points des charges patronales au niveau du smic qui devait accompagner la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en baisse de charges pérenne est reporté au 1^{er} octobre 2019, a annoncé lundi 27 août le ministre de l'économie, Bruno Le Maire.

Des solutions pour reprendre le pouvoir sur les données



« LA DATACRATIE »

Revue « Pouvoirs » n°164, Le Seuil, 216 p., 18,30 euros

Facebook est une entreprise dont 97 % du chiffre d'affaires (près de 41 milliards de dollars en 2017) est réalisé par la vente d'une publicité supposée d'autant plus efficace qu'elle repose sur des données aussi précises que nous sommes loquaces. Publications sur un réseau social, un blog, un forum, photos, avis, signatures de pétitions, pages vues sur un site, achats réalisés, recherches effectuées sont autant de données qui deviennent des cibles publicitaires.

Alors qu'auparavant une faible quantité de producteurs de contenus légitimes – presse, édition, universités, Eglises, États – s'adressait à un auditoire lui aussi restreint, chacun est désormais à la fois consommateur, créateur et source des données. Ces données sont envisagées comme « l'ensemble des éléments liés à l'action – volontaire ou non – d'un utilisateur et qui est stocké sur une machine infor-

matique », résume Antonin Guyader, directeur numérique de la revue Pouvoirs, qui consacre un numéro à la « datacratie ». Les volumes de données atteints, leur production, leur circulation, leur stockage, leur traitement et leur exploitation sont à la source de profondes transformations et de nombreuses questions posées aux modèles sociaux, économiques et politiques préexistants. La revue revient sur les enjeux de ce grand bouleversement.

Henri Isaac, président du think tank Renaissance numérique, se penche sur l'émergence d'acteurs privés capables de capter la valeur de données, examine les mécanismes de création de valeur et se demande si l'open data et les « communs de données » – qui consisteraient à faire des données un bien commun – sont des alternatives crédibles aux mécanismes d'appropriation de la donnée.

Alexandre Eyriès, enseignant en sciences de l'information et de la communication, examine, lui, l'impact des outils numériques sur la communication politique en France lors de la campagne présidentielle de 2017 à travers une étude comparative des stratégies numériques de François Fillon et de Jean-Luc Mélenchon et une analyse de la communication numérique d'Emmanuel Macron.

MANIFESTE DE JEREMY CORBYN

Le professeur associé de communication à l'American University of Paris Jayson Harsin propose un guide critique des « fake news », tandis que les journalistes Alexis Brézet et Benjamin Ferran racontent, sous forme d'une fiction, l'enchaînement des événements qui, d'échecs industriels en abandons politiques, pourraient conduire l'Europe à perdre sa souveraineté en matière d'information.

Alors que plus d'un Français sur quatre est aujourd'hui en difficulté numérique, le directeur-fondateur des associations WeTechCare et Emmaüs Connect, Jean Deydier, analyse la façon dont s'opère cette nouvelle forme de discrimination et les raisons pour lesquelles le numérique est devenu un facteur d'exclusion sociale supplémentaire.

La revue présente également le manifeste pour la démocratie numérique de Jeremy Corbyn. Le leader du Parti travailliste en Grande-Bretagne y évoque, entre autres, un accès à très haut débit dans tous les foyers et des logiciels informatiques développés grâce aux financements publics sous licence libre. « Avec les progrès rapides de la technologie numérique, prévient-il, les données et les informations peuvent aussi devenir source d'inégalité et d'exploitation. » ■

MARGHERITA NASI

L'exemple danois des fondations actionnaires

Un collectif d'entrepreneurs défend l'inscription dans la loi Pacte d'un nouveau type de fondation, permettant de remplir à la fois une mission économique et une mission d'intérêt général

Collectif

A l'occasion du voyage d'Etat du président de la République à Copenhague, mardi 28 et mercredi 29 août, mettons en lumière une spécificité méconnue du capitalisme danois : l'importance des fondations actionnaires.

Avec 1360 fondations actionnaires, le Danemark est un modèle en Europe : les entreprises détenues par des fondations représentent 54 % de la capitalisation boursière, 10 % de la richesse nationale, 18 % de la création de valeur, 25 % des exportations et 60 % du budget de recherche et développement ! Des fleurons industriels (Carlsberg, Novo Nordisk, Velux, Maersk, Danfoss...), mais aussi de nombreuses PME, sont ainsi mieux protégés des effets du court-termisme grâce à un actionariat stable, au cœur du système économique et redistributif danois. Les seuls dons des fondations actionnaires danoises dépassent le milliard d'euros par an.

Au-delà du Danemark, d'autres pays ont emboîté le pas. Elles sont près de 1000 en Allemagne (Bosch, Bertelsmann, Playmobil), 1000 en Suède (Electrolux, SEB...) et nombreuses aussi en Suisse (Rolex, Sandoz...), pour ne citer que ces exemples.

Et en France ? Quelques pionniers font figure d'exception, en particulier les Laboratoires Pierre Fabre, qui appartiennent à 86 % à la fondation du même nom. Mais aucune fondation française ne peut avoir un rôle d'actionnaire aussi actif que dans les pays d'Europe du Nord ni concilier pleinement mission économique et mission d'intérêt général. Certains d'entre nous créent des fonds de dotation actionnaires, déjà plus agiles que les fondations d'utilité publique, mais ils restent dépourvus de toute mission économique explicite au-delà de l'action caritative.

PATRIOTISME ÉCONOMIQUE

Il est temps de dépasser le clivage entre économie et philanthropie pour inventer un capitalisme nouveau. Nous sommes donc nombreux à attendre la création d'un nouveau statut de fondation actionnaire, résolument hybride, inspiré des meilleurs exemples européens. En tant qu'entrepreneurs, nous y sommes largement favorables pour trois principales raisons : protéger nos entreprises, pérenniser leur mission élargie, avoir une contribution positive d'intérêt général.

En effet, la fondation actionnaire protège le capital de l'entreprise qu'elle détient, puisque celui-ci lui a été transmis de façon irrévocable. En tant qu'actionnaire stable, elle inscrit l'entreprise dans le long terme et évite les rachats hostiles. Elle permet également de maintenir le capital financier et industriel sur le territoire national, de protéger l'emploi et, ainsi, fait acte de patriotisme économique.

Par ailleurs, elle est garante des valeurs et de la mission de l'entreprise, élargie à des enjeux sociétaux : elle a la capacité d'orienter, en fonction de cette mission, les décisions stratégiques de l'entreprise.

Enfin, la fondation actionnaire qui nous intéresse est aussi un acteur philanthropique. Nous sommes prêts à nous déposséder

IL EST TEMPS DE DÉPASSER LE CLIVAGE ENTRE ÉCONOMIE ET PHILANTHROPIE POUR INVENTER UN CAPITALISME NOUVEAU

d'une partie de nos titres, et donc à renoncer à les vendre ou à les transmettre, pour les donner à une fondation qui aura une contribution positive sur la société. Notre démarche est, par nature, philanthropique. Grâce aux dividendes et à d'autres dons individuels ou collectifs, notre actionnaire de référence doit montrer l'exemple et s'engager à soutenir des causes d'intérêt général.

Nous lançons, mercredi 29 août, un mouvement en faveur des fondations actionnaires, baptisé De Facto, afin de faire entendre notre voix, de rassembler ceux qui veulent agir et de nous inspirer des meilleurs exemples européens. Cette semaine à Copenhague, en présence du ministre de l'économie, Bruno Le Maire, De Facto verra officiellement le jour avec la création de son premier pôle franco-danois.

Nous sommes convaincus que les pionniers nord-européens pourraient faire des émules en France, afin d'encourager un actionariat stable et d'intérêt général de nos entreprises. Car les fondations actionnaires répondent aux attentes d'une génération nouvelle d'entrepreneurs, pour qui entreprise rime pleinement avec intérêt collectif. ■

J

Signataires :

Bruno Anquetil (Le Pain de Belledonne, président de l'association PIE bio, Pérennité et indépendance des entreprises du bio)

Jean-Pascal Archimbaud (scieries Archimbaud)

Claude Gruffat (Biocoop)

Didier Le Gars (Ecodis)

Pascal Lorne (GoJob)

Alexis Nollet

et Sébastien Becker

(Mobil Wood)

Olivier Pagezy (Fonds de dotation Entreprises et Cités)

Bruno Peyroles

(Bureau Vallée)

Pierre de Saintignon

et André Dupon

(Groupe Vitamine T, Fondation des Possibles)

Virginie Seghers

et Geneviève Ferone

Creuzet (Prophil)

Delphine Bottge

(Bottge et Associés)

Arthur Gautier (Chaire philanthropie de l'ESSEC)

Xavier Delsol

(Delsol Avocats)

Après le scandale Lactalis, il est urgent de centraliser les contrôles sanitaires

Benoît Assémat, inspecteur général de santé, plaide pour la création d'une autorité unique chargée de la sécurité de la chaîne alimentaire

Par BENOÎT ASSÉMAT

Au début du mois de décembre 2017, la révélation de la mise sur le marché de laits infantiles contaminés par des salmonelles par l'entreprise Lactalis a mis en évidence des dysfonctionnements dans le dispositif de sécurisation sanitaire de la chaîne alimentaire. Des propositions visant à améliorer le fonctionnement des autorités compétentes, voire à mettre en place une autorité unique de contrôle, ont été formulées dans un rapport d'information du Sénat (n° 403 du 5 avril 2018) ainsi que par la commission d'enquête mise en place par l'Assemblée nationale (n° 1179 du 19 juillet 2018).

Ces propositions rejoignent les dispositions prévues par le règlement européen du 15 mars 2017, qui fixe le cadre des contrôles officiels sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, et dont l'entrée en application est prévue pour le 14 décembre 2019.

L'article 1^{er} de ce règlement précise que les contrôles officiels doivent prendre en compte une approche globale des risques, associant aux enjeux de sécurité et de salu-

brité ceux qui visent à garantir, par des pratiques commerciales loyales, la protection et l'information des consommateurs. En effet, pour des raisons liées à la mondialisation des échanges, à la complexification des circuits commerciaux et à une pression toujours plus forte sur les prix, ces deux enjeux sont devenus étroitement liés. Un problème sanitaire peut révéler l'existence d'une fraude (ce fut le cas des œufs contaminés au fipronil à l'été 2017), de la même façon qu'une fraude peut soulever des questions sur la sécurité de la chaîne alimentaire (comme dans le cas du scandale de la viande de cheval en 2013).

Dilution des responsabilités

Ainsi, la création d'une autorité unique de contrôle pose immédiatement la question de son périmètre : souhaite-t-on limiter son champ d'action aux enjeux de sécurité sanitaire ou l'élargir à la lutte contre les pratiques frauduleuses ou trompeuses ? En réalité, ces deux options ne s'opposent pas. La seconde est simplement plus ambitieuse (et plus complexe à mettre en place) que la première.

Examinons tout d'abord la première option, celle de la réunion sous une même autorité des missions de contrôle sanitaire. L'affaire Lactalis a en effet mis au jour un éclatement des compétences et une dilution des responsabilités entre la direction générale de l'alimentation (DGAL), qui dépend du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), rattachée quant à elle au ministère de l'économie et des finances. Rappelons que les établissements fabriquant des poudres de lait infantile sont soumis à un agrément sanitaire délivré par les services de la DGAL, mais que la DGCCRF dispose d'une compétence spécifique dans le secteur de l'alimentation infantile. Autre exemple, pour les produits végétaux : le contrôle de la production relève de la DGAL, mais les fruits et légumes dans leur cagette relèvent de la DGCCRF !

Afin de mettre un terme à cette situation, à la fois inefficace et peu lisible pour nos concitoyens, la première étape pour la mise en place d'une police unifiée consiste à regrouper sous une même autorité l'ensemble des missions de surveillance et de con-

trôle liées à la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire.

Mais cette option, limitée aux enjeux sanitaires, implique le maintien d'une seconde autorité de contrôle, chargée elle de la lutte contre les pratiques frauduleuses ou trompeuses. Dans cette hypothèse, le nouveau règlement européen précise que l'Etat membre doit désigner une autorité unique de coordination. Cette fonction d'autorité unique pourrait ressembler à celle, si l'on compare avec la lutte contre le terrorisme, attribuée à la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) en tant que chef de file du nouveau plan d'action contre le terrorisme.

Voyons maintenant la deuxième option, qui conduirait à regrouper sous une même autorité l'ensemble des services assurant des missions de contrôle officiel sur la chaîne alimentaire, qu'il s'agisse des enjeux sanitaires ou de ceux liés à la lutte contre les pratiques frauduleuses ou trompeuses.

Cette réforme de l'organisation administrative des contrôles peut se concevoir sous différentes formes. Première option : un ministère est reconnu leader ; une direction générale de ce ministère rassemble l'ensemble des compétences actuellement réparties entre la DGAL et la DGCCRF. Deuxième option : une direction interministérielle, rattachée au premier ministre, regroupe les compétences et les moyens des deux ministères. Troisième option : un établissement public est créé et placé sous la tutelle des différents ministères concernés. Une partie de son financement peut être assurée par le produit des taxes et redevances sanitaires prévues par le règlement européen.

Il y a tout juste vingt ans, les crises sanitaires du sang contaminé et de la vache folle avaient conduit à l'adoption, sur une initiative parlementaire, de la loi du 1^{er} juillet 1998, qui avait permis de structurer le dispositif public d'évaluation des risques. Le moment est venu aujourd'hui de renforcer la gouvernance de la gestion des risques sur la chaîne alimentaire. ■

J

Benoît Assémat est conseiller sécurité sanitaire à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

Quand l'objectif de sécurité menace la réputation de l'entreprise

Pour éviter les dérives, les entreprises doivent veiller à ce que les services de gestion des risques opèrent conformément à la légalité et l'éthique, rappelle le consultant Olivier Hassid

Par OLIVIER HASSID

Les dirigeants d'entreprise ont aujourd'hui des attentes fortes en matière de sécurité. D'après un sondage international réalisé en janvier par le cabinet d'audit PwC auprès de 1400 d'entre eux, les risques terroristes, géopolitiques ou de cybersécurité font partie de leurs principales inquiétudes.

Dans ce contexte, les dirigeants ont massivement investi : hausse des budgets, recrutement des équipes au niveau central pour gérer les questions de sûreté sur plan mondial. Cette préoccupation est tout à fait compréhensible étant donné l'évolution des menaces terroristes, criminelles ou para-étatiques, les Etats eux-mêmes n'étant pas toujours en mesure de les protéger. Ce choix peut être considéré comme profitable, tout autant pour les collaborateurs que pour le patrimoine matériel et informationnel de l'entreprise.

Dans cette perspective, les directions de sécurité, de sûreté ou de management des risques recourent à des analyses, s'assurent de la sécurité des voyages des collaborateurs, forment aux risques de kidnapping ou de fuites d'informations, réalisent une veille sur les menaces potentielles, procèdent à des tests d'intrusion pour vérifier la robus-

tesse des dispositifs, voire élaborent des plans de gestion de crise.

Mais reste toujours d'actualité la célèbre question que le poète romain Juvénal posait : « *quis custodiet ipsos custodes?* » – communément traduite par « mais qui gardera ces gardiens ? ». Autrement dit, les personnels chargés d'assurer la sécurité ont un pouvoir qui peut aussi représenter un danger.

Les dirigeants qui se dotent de moyens de sécurité prennent le risque que ceux-ci soient utilisés à mauvais escient. Tel fut le cas récemment, semble-t-il, de certaines entreprises européennes opérant dans des zones de guerre qui ont négocié avec l'organisation Etat islamique, ou d'entreprises américaines de la Silicon Valley qui ont surveillé leurs collaborateurs à leur insu. Dans un entretien du 16 août avec le *New York Times*, Elon Musk, le patron de Tesla, indique avoir été informé de ce genre de dysfonctionnements par l'un des collaborateurs de la direction sûreté de son entreprise.

DES « BARBOUZERIES »

En France comme à l'étranger, il est apparu que certaines directions de sécurité interne, visiblement, soit ont pris des libertés, soit ont été instrumentalisées par le comité exécutif pour réaliser des « barbouzeries » en tout genre : surveillance d'employés, mises sur écoute, fichage à grande échelle, financement du terrorisme pour assurer la continuité des opérations, fraudes, espionnage industriel, etc.

L'intérêt d'une politique de sûreté d'entreprise est de repérer les risques, de les éliminer. Il s'agit pour cela de s'intéresser aux sources potentielles de danger afin de les supprimer en amont. Mais ce type d'action peut entrer en contradiction avec des règles d'obligation morale. La recherche sans fin

de sécurité peut ainsi conduire une organisation à procéder à des opérations en dehors tout cadre éthique et légal.

Procéder à des recherches de renseignements tous azimuts peut ainsi paradoxalement conduire à mettre l'entreprise en danger. Car le risque pour son image et sa réputation est alors élevé et le scandale peut la déstabiliser profondément, au point dans certains cas de lui faire perdre des marchés importants, qu'elle finisse par se faire racheter, voire qu'elle disparaisse tout simplement. Quant aux dirigeants, ils prennent de fait un risque pénal considérable.

Il convient de mettre en place des procédures de vigilance afin de s'assurer que les différentes parties prenantes en charge de la sécurité (la direction sécurité en premier lieu, mais aussi la direction générale, la direction juridique, la direction des ressources humaines...) n'usent pas des outils et des personnels de sécurité de manière dévoyée.

Le comité de surveillance ou le comité d'audit doit s'emparer de ce sujet et contrôler de manière indépendante que les missions de sécurité respectent les normes. Il peut être assisté par la direction de l'audit interne, activité indépendante qui donne une assurance sur le degré de maîtrise de ces opérations. Tout l'enjeu est, in fine, de s'assurer que les dirigeants qui se dotent de moyens de sécurité les utilisent dans un cadre respectant autant la légalité que l'éthique. ■

J

Olivier Hassid est directeur des activités de conseil en sécurité chez PwC et directeur adjoint du master de management des risques de l'université Paris-Ouest-Nanterre

Espoir et déboires de la presse américaine

Si le « New York Times » gagne des abonnés numériques, les journaux régionaux souffrent

Défaillant. » Dans sa frénésie de Tweet, le président des Etats-Unis Donald Trump accole systématiquement cet adjectif lorsqu'il est question du *New York Times* : l'une de ses cibles favorites, accusée d'appartenir à l'univers des « fake news media ». Les chiffres sont là pourtant pour prouver le contraire : d'avril à juin, le journal de référence a gagné 109 000 abonnés numériques pour un total de près de 3 millions (2,9 millions) uniquement sur le numérique. Près de 4 millions (3,8 millions) au total, si l'on ajoute ceux qui reçoivent uniquement le papier.

Ce ne sont pas seulement l'effet Trump et les enquêtes dérangeantes pour le président américain qui ont dynamisé les abonnements du *Times*, permettant ainsi de compenser partiellement la baisse des recettes publicitaires : au deuxième trimestre, quelque 41 % d'entre eux (41 000) concernent le service de mots croisés (« Crossword », 14,71 dollars par an, 12,58 euros) et celui des recettes de cuisine (« Cooking », 40 dollars par an).

Les projets ne manquent pas : en 2019, le quotidien prévoit de lancer une émission télévisée, « The Weekly » (« l'hebdomadaire »), qui sera diffusée par la chaîne FX (groupe Fox) et la plateforme Hulu. « Tout comme notre podcast très populaire, « The Daily », nous espérons que « The Weekly » permettra de découvrir le journalisme du *Times*, générera des revenus

substantiels et nourrira l'abonnement à notre offre numérique », a déclaré le PDG Mark Thompson début août lors de la présentation des résultats du deuxième trimestre. Sur cette période, le chiffre d'affaires s'est élevé à 414 millions de dollars (soit 354,5 millions d'euros), en hausse de 4,2 % sur un an, avec un bénéfice net de 23 millions de dollars.

« Logique purement financière »
Si le *Washington Post*, son concurrent, racheté en 2013 par Jeff Bezos, le fondateur d'Amazon, a dépassé le million d'abonnés en septembre 2017, la situation n'est pas aussi rose pour une grande partie de la presse américaine. Les chiffres sont en effet moins exaltants. Deux exemples glanés dans une étude publiée en juillet par le Pew Research Center, un centre de recherches indépendant. Tout d'abord le nombre de salariés dans les rédactions : 39 210 en 2017, soit une chute de 45 % par rapport à 2004. Et le chiffre d'affaires tiré de la publicité : 16,5 milliards de dollars, en baisse de 10 % sur un an.

Ce sont les journaux locaux qui souffrent le plus. Des médias qui participent à la vie démocratique et nourrissent le lien social. Depuis 2004, près de 1800 d'entre eux ont disparu, selon une étude menée en 2017 par l'université de Caroline du Nord.

Le destin du *Denver Post* est emblématique. En début d'année, le quotidien de la capitale de l'Etat du Colorado (centre) – plus de 3 millions d'habitants – quittait

son siège historique pour la banlieue. Puis la rédaction a été touchée par nouvelle série de licenciements, une trentaine, soit un tiers de la rédaction. En avril, elle s'est rebellée. Dans les pages débats, des journalistes ont dénoncé leurs propriétaires depuis 2011, des responsables d'un fonds de pension new-yorkais, Alden Global Capital, comme des « capitalistes vautours ».

Le paradoxe est que le titre ne perd pas d'argent, mais Alden Global Capital, qui possède la maison mère, Digital First Media, le deuxième groupe de journaux et sites aux Etats-Unis, exige des retours sur investissements, quitte à couper dans les coûts et la rédaction. Une manière de se payer sur la bête...

« C'est suicidaire pour les journaux, mais c'est une logique purement financière à court terme. Si on a cette situation aux Etats-Unis et pas en France, c'est que là-bas les journaux d'information sont

Depuis 2004, aux Etats-Unis, 1800 journaux locaux ont disparu, selon une étude de l'université de Caroline du Nord

cotés en Bourse », souligne Julia Cagé, économiste, auteur de *Le Prix de la démocratie* (Fayard, 464 pages, 23 euros). Le *New York Times*, lui, a su se protéger de tels actionnaires en instaurant un système qui ne leur accorde pas de droits de vote.

Pour continuer à assurer un journalisme de qualité, des initiatives émergent. Des médias locaux sont ainsi financés par des fondations ou abrités par des universités. De manière étonnante – mais aussi peu compré-

hensible pour le commun des mortels –, une start-up baptisée « Civil » propose de recourir à la technique de la cryptomonnaie et du blockchain (un immense registre de transactions décentralisé et public, où l'historique de tous les échanges en bitcoins est répertorié).

L'idée est de bâtir une plateforme permettant d'accueillir des sites et de les financer. La start-up a reçu 5 millions de dollars de l'entreprise ConsenSys, qui a inventé une cryptodevise baptisée ether, rival du bitcoin. « On essaie d'introduire un nouveau modèle », argue son cofondateur et PDG, Matthew Iles. Pour superviser le projet, une fondation à but non lucratif a été mise en place, présidée par Vivian Schiller, qui a notamment travaillé pour la radio publique NPR et CNN. Une manière originale de repenser le modèle économique des médias. ■

FRANÇOIS BOUGON

INTERNET
Des ONG present Google de ne pas céder face à la Chine

Quatorze ONG et organisations de défense des droits de l'homme ont demandé mardi 28 août à Google d'abandonner son projet de moteur de recherche compatible avec la censure exercée par Pékin, qui permettrait au groupe de se réinstaller en Chine. Le projet de Google, baptisé « Dragonfly », « représenterait une capitulation alarmante de Google concernant les droits de l'homme », ont-elles affirmé. – (AFP)

AUDIOVISUEL
Netflix signe l'adaptation de 14 livres d'Harlan Coben

Après Ryan Murphy, Shonda Rimes et Matt Groening, Netflix a signé avec l'écrivain à succès Harlan Coben un contrat pluriannuel pour adapter, en séries ou en films, quatorze de ses romans dont son prochain polar, *Run Away*, a-t-on appris mardi 28 août. Les ouvrages de l'écrivain américain se sont vendus à plus de 75 millions d'exemplaires.

Trump accuse Twitter et Google de « censure »

Le président américain affirme que sont visés les sites de droite et d'extrême droite

Dans une série de tweets publiés mardi 28 août, Donald Trump s'en est pris directement au service d'actualités de Google, Google News, qu'il accuse de « censurer » les sites conservateurs : « Quatre-vingt-seize pour cent des recherches « actualités Trump » sur Google renvoient vers des médias de gauche, c'est très dangereux (...). Il n'y a que des « fake news », ils ont truqué les résultats pour n'afficher que les mauvais résultats », affirme le président des Etats-Unis.

Google a fermement démenti ces accusations soulignant que son moteur « ne classe jamais les résultats de recherche pour manipuler une opinion politique ».

Les messages du président américain semblent se fonder sur une « étude » publiée par le site conservateur *PJ Media*, qui a procédé à ses propres mesures des sites apparaissant dans Google News (Google Actualités) aux Etats-Unis. Un classement qui souffre de nombreux biais méthodologiques.

Il étiquette ainsi comme site « de gauche » des agences d'information comme Reuters, peu suspecte d'être acquise à l'extrême gauche américaine. Il agglomère comme médias des sites indépendants, des agences de presse, des télévisions et des quotidiens nationaux avec des blogs conspirationnistes comme celui d'Alex Jones – mais il ne comporte aucun média local. Enfin, la « mesure » par le site sur les « cent premiers résultats dans Google Actualités » ne compte que 70 résultats, et ne prend pas en compte le fait que les résultats de Google Actualités varient d'un utilisateur à l'autre, car Google les personnalise selon différents cri-

tères, comme la géolocalisation. Certains sites dans le « classement » de *PJ Media* sont effectivement absents de Google Actualités, notamment *Infowars*, le site d'Alex Jones, qui publie régulièrement des théories du complot présentées comme des faits. Durant l'été, la plupart des comptes d'*Infowars* ont été supprimés par les grands réseaux sociaux, à la suite d'appels à la haine.

Fausse information

Outre-Atlantique, les conservateurs, et plus particulièrement l'extrême droite, disent depuis des mois faire l'objet d'une « censure politique » permanente en ligne de la part des grandes sociétés de la Silicon Valley. Les cas avérés de blocage ou de filtrage de personnalités extrémistes, comme Alex Jones ou Milo Yiannopoulos, concernaient tous des appels à la violence ou à la haine. Mais certaines mesures prises par les plateformes après l'élection présidentielle de 2016 pour lutter contre les fausses informations ont aussi touché des sites et des pages conspirationnistes ou colportant de fausses informations appréciés de l'extrême droite américaine.

Dans l'un de ses messages, Donald Trump menace Google : « Cette situation est très grave, et nous allons nous en occuper. » Le 5 septembre, le PDG de Twitter, Jack Dorsey, est convoqué par la majorité républicaine devant une commission du Congrès. Il sera interrogé sur les règles de modération. La majeure partie des questions des élus de droite devrait concerner la prétendue « censure » visant les conservateurs. ■

DAMIEN LELOUP



EN VENTE CHEZ VOTRE
MARCHAND DE JOURNAUX